



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Édito



L'École, notre avenir

La rentrée scolaire 2025-2026 revêt pour moi une résonance toute particulière : elle est la première que je vis en tant que recteur de l'académie de la Guadeloupe. C'est avec gratitude et une profonde conscience de la responsabilité qui m'incombe que je m'adresse à vous, élèves, personnels, familles et partenaires de l'école. Notre académie rassemble près de 80 000 élèves et plus de 10 000 personnels : autant de femmes et d'hommes qui, chaque jour, animent une communauté éducative vivante et engagée. Ensemble, nous poursuivons une ambition commune : offrir à chaque jeune Guadeloupéenne et Guadeloupéen les moyens de sa réussite, afin qu'ils deviennent, demain, les bâtisseurs éclairés de notre avenir collectif.

Cette ambition s'incarne dans les trois grands axes qui guident l'action éducative nationale : une école exigeante, protectrice et émancipatrice.

Une école exigeante, gage de réussite pour tous.

En Guadeloupe, le renforcement des savoirs fondamentaux demeure la clef de voûte de nos efforts. Les nouveaux programmes de français et de mathématiques entrent en vigueur dès cette rentrée et sont soutenus par un accompagnement des équipes, une formation de proximité et des résidences pédagogiques. Le plan *Écriture*, désormais généralisé dans toutes les circonscriptions, vise à renforcer dès les premières années les compétences langagières, socle indispensable de tout apprentissage.

Le dispositif *IDEAS*, tourné vers les unités éducatives isolées ou éloignées des grandes politiques de la ville, a déjà prouvé son efficacité en réduisant les écarts scolaires. Au collège, les groupes de besoin en 6e et 5e, puis les parcours de réussite en 4e et 3e, renforcent un accompagnement individualisé des élèves. L'existence d'une classe « prépa-seconde » au lycée Chevalier de Saint-Georges illustre la volonté de redonner une seconde chance aux élèves fragilisés par l'échec au brevet.

La transformation de la voie professionnelle, appuyée par la création d'un comité académique École-Entreprise, doit offrir de nouvelles perspectives d'insertion tout en répondant aux besoins spécifiques de l'économie locale. Enfin, le numérique, enrichi désormais par l'usage raisonné de l'intelligence artificielle, se déploie dans les établissements volontaires de l'académie, toujours dans un cadre réfléchi et accompagné.

Une école protectrice, attentive au bien-être de chacun.

L'épanouissement des élèves passe par un climat scolaire apaisé et respectueux. C'est tout le sens des actions menées contre le harcèlement, à travers le plan *Brisons le silence*, qui vise à garantir un environnement plus serein et bienveillant. La santé, et particulièrement la santé mentale des élèves, fait aussi l'objet d'une vigilance accrue grâce à des dispositifs de prévention et d'accompagnement adaptés.

Une école émancipatrice, ouverte sur le monde et sur l'avenir.

Notre mission est aussi de former des citoyens libres, éclairés et engagés. Le nouveau programme d'enseignement moral et civique, progressivement mis en œuvre, contribue à transmettre et faire vivre les valeurs de la République. Le plan académique *Filles et mathématiques* encourage les jeunes filles à s'engager dans les disciplines scientifiques et technologiques, souvent porteuses d'avenir. Les pôles relais culture, la place donnée au sport, les initiatives autour de la lecture – telle l'opération *Cet été, je lis* – ainsi que l'engagement résolu en faveur de la transition écologique confortent le rôle de l'école comme lieu d'émancipation, de culture et d'ouverture.

Ces réussites collectives ne peuvent advenir qu'avec l'implication et la confiance de tous : enseignants, personnels, familles, collectivités, associations, partenaires économiques et culturels. Chacun, à sa manière, contribue à donner à l'école sa force et son rayonnement.

À nos élèves, je souhaite une année riche de découvertes, de savoirs et de réussites. À nos personnels, j'exprime ma reconnaissance et toute ma confiance dans leur engagement quotidien. Ensemble, nous avons la responsabilité – et le privilège – de construire une école plus juste, plus ambitieuse et plus ouverte, au service de l'avenir de la Guadeloupe.

Gabriele FIONI,

Recteur de région académique Guadeloupe,
Chancelier des universités

Sommaire

Chiffres clés de l'éducation nationale

p.5

Partie 1.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves

p.8

1. La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs
Infographie I Le nouveau parcours pour devenir professeur p.9
2. La formation continue des professeurs p.11
3. Le renforcement des savoirs fondamentaux p.14
4. Le nouveau brevet et l'épreuve anticipée de mathématiques
Infographie I Un brevet des collèges plus ambitieux p.17
5. Les nouveautés de la rentrée 2025-2026
Infographie I Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re} p.20
6. Le déploiement du nouveau programme : enseignement moral et civique – EMC en cycle 4 p.23
7. Le lancement du plan IA dont le cadre d'usage p.25
8. Les groupes de besoin 6^{ème} et 5^{ème} & Les Parcours de réussite 4^e et 3^e p.27
9. *Les mesures d'accompagnement des élèves*
Expérimentation prépa-seconde p.29
10. *Enseignement professionnel*
Les quatre grandes missions du haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels & l'installation du 1^{er} comité national de l'enseignement et de la formation professionnels p.31
11. *Enseignement professionnel*
Les 40 ans du baccalauréat professionnel p.33
12. La sécurisation des poursuites d'études des bacheliers professionnels p. 35
13. L'accompagnement au premier emploi des jeunes p.37

Partie 2.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 40

14. La sécurité des élèves et des personnels p.41
15. Le plan « Brisons le silence, Agissons ensemble » p.43
Plan Brisons le silence | Agir contre les violences à l'école
FOCUS Renforcer le lien entre l'école et les parents
16. Le climat scolaire p.50
17. La lutte contre le harcèlement à l'école p.51
18. Éduquer à des usages raisonnés et adaptés du numérique p.53
19. La santé scolaire : un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves p.55
Infographie | Les principales étapes du protocole santé mentale
Plan santé scolaire | 12 mesures pour grandir en bonne santé
20. Politique RH p.59

Partie 3.

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève

p. 62

- Infographie** | Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité p.63
21. L'école inclusive p.65
Infographie | Améliorer les dispositifs de l'École inclusive
Infographie | Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)
22. L'orientation p.69
Plan Avenir | Permettre une orientation choisie
23. L'égalité entre les filles et les garçons p.72
Plan Filles et maths | Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques
24. L'école comme levier d'égalité des chances p.75
25. Les valeurs de la République p.77
Infographie | 2025-2026 : une année riche en commémorations
26. La pratique du sport à l'école p.81
27. L'éducation au développement durable et la formation à la transition écologique : un enjeu d'avenir p.83

CHIFFRES CLÉS

DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

LES ÉLÈVES

80 365

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

39 635

élèves du 1^{er} degré

38 061

élèves du 2^d degré*

* dont :

21 735 collégiens et 16 326 lycéens
(dont 5 857 lycéens professionnels)

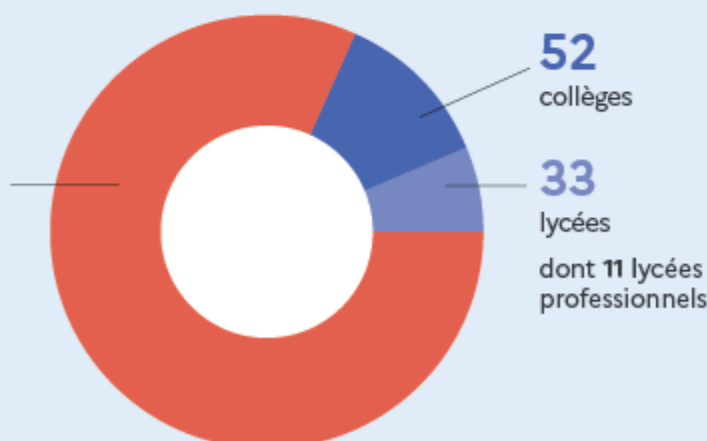
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

363

écoles et établissements du 2^d degré⁽²⁾ soit :

278

écoles



(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

(8) Année civile 2024, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

7 189

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

74,7 %

Taux de réussite
au Diplôme
National
du Brevet (DNB)

77,7 %

Taux de réussite
au Certificat
d'Aptitude Profes-
sionnelle (CAP)

90,4 %

Taux de réussite
au baccalauréat

62,5 %

Taux de réussite
au Brevet de Tech-
nicien Supérieur
(BTS)

BUDGET ACADÉMIE DE GUADELOUPE ⁽⁸⁾

260 394 138 €

pour le
premier degré
(public)

411 183 244 €

pour le
second degré
(public)

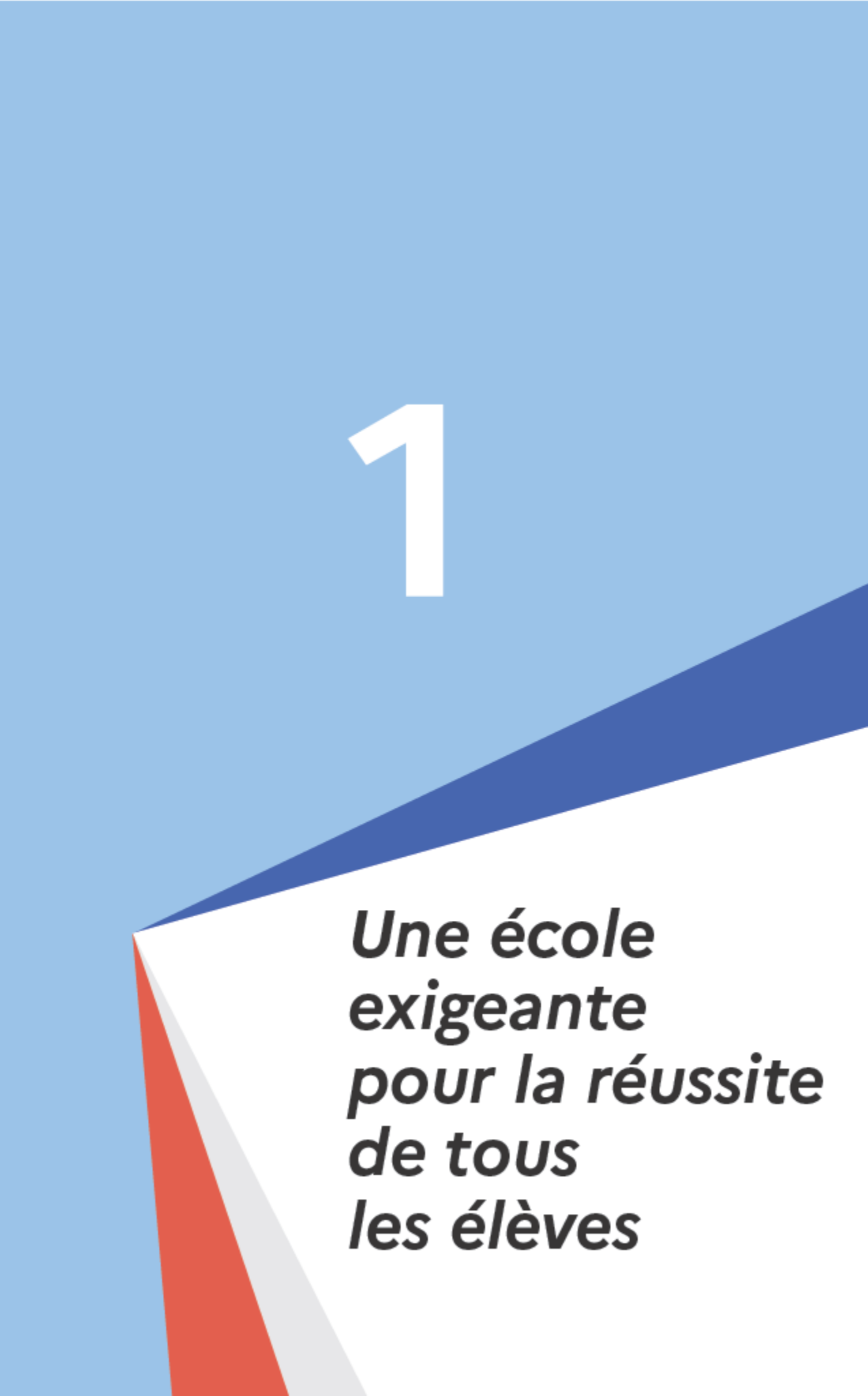
31 228 703 €

soutien de la
politique de
l'Éducation
Nationale

90 895 879 €

vie de l'élève





1

***Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs

À RETENIR

- La réforme poursuit deux objectifs intimement liés, d'une part accroître l'attractivité des concours externes d'accès aux corps des enseignants et des personnels d'éducation, et d'autre part de préparer plus tôt au métier et d'adapter le niveau de formation des futurs enseignants pour augmenter le niveau des élèves.
- Elle vise à moderniser et à rendre plus efficace le parcours de formation des futurs enseignants et des CPE, tout en assurant une meilleure préparation à leurs missions. Elle s'articule autour de plusieurs axes clés :
 - Le renforcement de la sélection et du recrutement
 - L'amélioration de la formation initiale
 - Le renforcement de la professionnalisation
 - L'intégration des enjeux numériques et pédagogiques
 - Le suivi et l'évaluation
- Cette réforme vise à faire des futurs enseignants et des personnels d'éducation des acteurs mieux préparés, plus motivés et plus aptes à accompagner efficacement leurs élèves. Elle s'inscrit dans une démarche de valorisation de la profession et d'amélioration continue du système éducatif. futurs enseignants pour augmenter le niveau des élèves. La réforme poursuit deux objectifs intimement liés, d'une part accroître l'attractivité des concours externes d'accès aux corps des enseignants et des personnels d'éducation, et d'autre part de préparer plus tôt au métier et d'adapter le niveau de formation des futurs enseignants pour augmenter le niveau des élèves.

→ Au niveau national

Préparer les concours bac+3

Les étudiants en licence vont pouvoir préparer les nouveaux concours de l'enseignement dès- mais positionnés en fin de licence. Dès la rentrée 2025 : avec des modules de préparation aux concours dans les licences par la préparation aux épreuves d'admissibilité écrite et, en cas d'admissibilité, aux épreuves orales d'admission. Dès la rentrée 2026 : avec la licence préparant au métier de professeur des écoles, il s'agit d'assurer une formation universitaire et pluridisciplinaire renforcée avec pour objectifs de :

- Consolider ses connaissances fondamentales
- Acquérir des connaissances pédagogiques
- Connaître, comprendre et mettre en pratique les principes et les valeurs de la République
- Découvrir progressivement le métier de professeur des écoles avec au moins 10 semaines d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles

Passer les concours bac+3

Les concours de l'enseignement du premier et du second degré, désormais accessibles à partir de la 3e année de licence, ont été repensés et

recentrés sur les savoirs fondamentaux et le savoir-être.

Dès la session 2026, les concours concernés

- Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ; à noter qu'à partir de la session 2028, les candidats qui auront validé leur licence préparant au professorat des écoles dans certaines conditions pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission.
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes)
- Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps)
- Conseiller principal d'éducation (CPE)
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet)
- Sections d'enseignement général (sciences et techniques médico-sociales, économie et gestion, biotechnologie) du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP)

4 épreuves pour chaque concours : 2 épreuves écrites d'admissibilité et 2 épreuves orales d'admission

Se former au métier après avoir passé avec succès le concours

Les lauréats du concours externe suivront une formation en master de 2 ans et bénéficieront d'un tutorat à l'INSPE-institut national supérieur du professorat et de l'Éducation- pour les

concours de l'enseignement public et à l'ISFEC -institut supérieur de formation de l'enseignement catholique- pour les concours de l'enseignement privé sous contrat.

Les objectifs sont :

- Concevoir et mettre en œuvre les apprentissages propres au 1er et au 2d degré
- S'adapter aux évolutions propres au métier de professeur tout au long de sa carrière
- Ajuster ses pratiques à la diversité des élèves et des contextes
- Inscrire l'acte d'enseigner dans le cadre du service public d'Education

→ **Déclinaison académique**

La construction du parcours ainsi que le/les lieux d'implantation au sein de l'université des Antilles sont en cours de finalisation. C'est un travail collaboratif en lien étroit entre le recto- rat, l'université et l'INSPE.

Perspectives

Une entrée progressive dans le métier dès la rentrée 2026

1re année de master

- Statut d'élève fonctionnaire
- Rémunération d'environ 1 400 € nets/mois
- 12 semaines de stage en établissement
- De 500 à 550 heures de formation

2e année de master

- Statut de fonctionnaire stagiaire
- Rémunération d'environ 1 800 € nets/mois
- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- 250 heures de formation

Une titularisation à bac + 5

À l'issue de la formation initiale, les étudiants diplômés d'un master seront titularisés dans leur corps de recrutement et s'engageront à servir pendant 4 ans dans la fonction publique.

Le nouveau parcours pour devenir professeur

La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs met en place un nouveau parcours pour devenir professeur des écoles et professeur certifié en collège et en lycée.

OBJECTIFS

- Attirer davantage de jeunes vers les métiers de l'enseignement
- Se préparer plus tôt au métier de professeur
- Assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants
- Porter l'égalité des chances et la réussite pour tous à l'école

MOYENS

- Avec une **licence préparant au professorat des écoles**
- En ouvrant les **concours de l'enseignement dès la 3^e année de licence**
- Avec une **formation renforcée et rémunérée en master**

BACCALAURÉAT



• **Nouvelle LICENCE
PROFESSORAT DES ÉCOLES**
L1 et L2 ouvertes dès la rentrée 2026

OU

• **LICENCE DISCIPLINAIRE**
avec possibilité de suivre des
modules de préparation au
nouveau concours



NOUVEAU CONCOURS À BAC + 3

Dès la session 2026



• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DES ÉCOLES**

OU

• **Nouveau MASTER MENTION
PROFESSORAT DU 2^e DEGRÉ**

Dès la rentrée 2026

→ **Statut d'élève fonctionnaire en M1**

environ 1 400 € nets/mois + 12 semaines de stage en établissement

→ **Statut de fonctionnaire stagiaire en M2**

environ 1 800 € nets/mois + mise en responsabilité à mi-temps devant élèves



• **PROFESSEUR DES ÉCOLES
TITULAIRE**

OU

• **PROFESSEUR
TITULAIRE**

→ Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois

La formation continue des professeurs

À RETENIR

- Le schéma directeur 2025-2029 constitue un levier à même de renforcer l'impact de la formation sur l'amélioration des résultats des élèves, la réduction des inégalités scolaires et l'élévation du niveau de qualification des jeunes et leur accomplissement dans tous les aspects de leur vie. Il s'articule autour de huit axes fixant les priorités de formation. Ces axes sont déclinés en 31 actions prioritaires de formation. Le schéma directeur s'adresse à tous les agents, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions. Il fixe des priorités de formation plus lisibles et invite à la mise en place de parcours de formation métiers. Ces priorités de formation traduisent les besoins individuels et collectifs de formation.
- Depuis 2020, les plans nationaux maternelle, mathématiques et français ont permis de former plus de 77 % des professeurs des écoles chargés de classe. En 2025-2026, cet effort de formation sera poursuivi selon des modalités adaptées aux besoins de chaque territoire (constellations ou résidences pédagogiques).

→ Au niveau national

Le schéma directeur

Le Programme National de Formation (PNF) constitue la déclinaison en actions des priorités du schéma directeur de la formation continue. Ce programme est mis en œuvre par l'ensemble des directions de l'administration centrale, en lien avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF).

Les plans français et mathématiques

Les plans de formation en mathématiques et en français de chaque circonscription s'appuieront sur l'analyse des résultats des élèves aux évaluations pour déterminer des objectifs chiffrés et partagés afin d'identifier les priorités sur lesquelles agir. Le plan français intégrera plus explicitement les compétences essentielles de l'écrit (gestes graphomoteurs, connaissances orthographiques et syntaxiques, copie, rédaction), les stratégies d'écriture et le plaisir d'écrire pour partager des narrations et des informations.

Les professeurs qui enseignent dans les classes dédoublées bénéficieront, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, d'une formation adaptée, spécifiquement conçue pour répondre aux enjeux pédagogiques propres à ce dispositif.

→ Déclinaison académique

Le schéma directeur

Le Programme Académique de Formation (PRAF)

a été conçu par l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFc) en articulation avec le cadre fixé par le schéma directeur de la formation continue. Il a été élaboré en prenant appui sur l'analyse des demandes individuelles et collectives recueillies dans l'académie, en veillant à déployer les priorités du programme national de formation. Des dispositifs et des parcours de formation sont proposés aux personnels de l'académie. Le PRAF est disponible depuis le 2 juillet 2025. Une offre de services et de contenus diversifiés est également disponible en ligne sur la plateforme M@gistère 2 et sur la plateforme interministérielle de formation Mentor.

Les plans français et mathématiques

Pour renforcer les acquis fondamentaux dès le début de la scolarité obligatoire, de nouveaux programmes de français et de mathématiques, conçus à partir de pratiques reconnues comme efficaces et des recherches scientifiques les plus récentes, sont mis en œuvre de la petite section à la 6^e.

Dans le cadre de la planification pluri annuelle établie, les formations des professeurs des écoles se poursuivront selon des modalités variées : constellations (lessons étudiées), résidences pédagogiques, animations pédagogiques. Les conseillers pédagogiques de circonscription, les référents plans français et les référents mathématiques de circonscription (RMC) bénéficieront également d'un plan de formation. Ce dernier est composé d'interventions nationales suivies de déclinaisons académiques. Un suivi académique est réalisé par les missions mathématiques et français via la transmission de bilans trimestriels et de carnets de bord. Des groupes de réflexion sont aussi mis en œuvre.

Cette année a été la dernière année du volet formation plan mathématiques collège 2022-2025, intégré dans les mesures du CASF et comportant 3 focales « automatismes, raisonnement et résolution de problèmes », et intégrant l'ex- ploitation des ressources du plan maths collège (PNF et Eduscol) et l'exploitation didactique des évaluations exhaustives

- Formation en équipes sur trois ans de tous les professeurs de collège, thématiques enseigner la résolution de problèmes »
- Formation en liaison collège lycées GT et pro sur les thèmes « enseigner les automatismes » et « développer la compétence raisonner », ciblant tous les professeurs de collège et une grande partie des professeurs de lycée exerçant en pré bac
- Mise en place de constellations 2d , avec l'ap- pui des CPD mathématiques

Depuis 4 ans, le plan de formation de formation des RMC, intègre deux journées de formation inter- degré. Enfin une déclinaison adaptée est mise en œuvre dans les îles du nord

Quelques indicateurs

770 Journées Stagiaires consacrées au Plan maths.
770 Journées stagiaires consacrées au Plan français.

Les indicateurs de suivi sont ceux du GT5 du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux (CASF).
Tous les professeurs de collèges et quasiment la totalité des professeurs de lycée ont été concer- nés par le plan maths 2022-2025
Pour les évaluations nationales, les écarts avec le national sont importants mais se réduisent, à signaler des progrès dans le domaine des auto- matismes.

Pour les évaluations nationales, les écarts avec le national sont importants mais se réduisent, à signaler des progrès dans le domaine des auto- matismes.

Perspectives

Dans les années à venir, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de parcours métiers plurian- nuels afin d'accompagner le développement professionnel des personnels.
Dans le premier degré, il sera aussi important de déployer, au sein de chaque circonscription, les résidences pédagogiques comme moyen privilégié d'accompagnement des équipes et des directeurs d'école.

Le volet inter degré sera poursuivi ainsi que le travail au sein de constellations.
Comme indiqué dans les orientations nationales, le plan mathématiques collège 2025-2028 fait l'objet d'un parcours pluriannuel du PRAF. Dans notre académie un plan mathématiques lycée 2025 -2028 est inscrit également dans le PRAF. Les deux plans maths intégreront le volet formation du plan filles et mathématiques
Enfin dans le cadre du travail autour du continuum didactique, Une Formation d'Initiative Locale (FIL) en liaison école-collège et une FIL en liaison collège lycée ont été proposées dans les bassins.

Le conseil académique des savoirs fondamentaux adaptera la stratégie pédagogique en fonc- tion de l'évolution des résultats des élèves aux évaluations nationales et concentrera l'accom- pagnement au bénéfice des écoles et collèges où les besoins sont les plus importants.



3. Le renforcement des savoirs fondamentaux

À RETENIR

→ Le renforcement des savoirs fondamentaux constitue un levier essentiel de réussite et de réduction des inégalités, en particulier dans nos territoires marqués par de fortes disparités sociales et éducatives. À ce titre, il demeure une priorité académique structurante. Nous continuerons de nous appuyer sur les plans Mathématiques, français, Maternelle. Les résidences pédagogiques seront généralisées. Le pilotage académique sera renforcé sur les axes pédagogiques et didactiques en s'appuyant sur les réussites académiques (IDEAS, Résidences pédagogiques, dialogues stratégiques...).

→ Au niveau national

La rentrée scolaire 2025 s'inscrit dans la continuité de la mobilisation nationale pour l'élévation du niveau des élèves, notamment par un recentrage sur les apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui, conformément aux annonces de la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

→ Déclinaison académique

Dans ce cadre, sous le pilotage du DAASEN et de l'ADAASEN, le déploiement des nouveaux programmes a été mis en œuvre, en lien avec la stratégie ministérielle pour une école plus exigeante et plus lisible. Le déploiement Cycle1 et cycle 2 est actuellement en cours, et ceux du cycle 3 seront présentés aux équipes pédagogiques dès la première période de l'année scolaire 2025-2026, avec un accompagnement spécifique à destination des directeurs d'école et des formateurs. Les IEN CCPD ont la charge de ce dossier.

Le plan français et le plan Mathématiques : cohérence, continuité et pilotage par les résultats

Dans le cadre du déploiement des nouveaux programmes, la Mission Maîtrise de la Langue et la Mission Mathématiques pilotent un plan articulé autour de trois axes :

- Former les enseignants à une didactique explicite et rigoureuse
- Soutenir les équipes pédagogiques à travers des dispositifs d'accompagnement ciblés (constellations, résidences pédagogiques) ;
- Observer l'impact des pratiques par une analyse fine des évaluations nationales.

- Ces constats imposent un pilotage académique rigoureux, et une mobilisation conjointe des corps d'inspection, des directeurs d'école et des formateurs, en vue d'une montée en compétences progressive et durable des équipes.

Le plan Écriture : généralisation et approfondissement

La généralisation du plan Écriture, amorcé en 2022, constitue un levier stratégique dans le renforcement des compétences langagières. Ce plan s'appuie sur :

- des constellations de formation, intégrées au plan français ;
- des résidences pédagogiques au plus près des réalités de terrain.
- Il s'agit de favoriser l'enseignement explicite et progressif de l'écriture, en lien étroit avec les dimensions orales et lexicales.

Le dispositif IDEAS : une réponse territorialisée à la difficulté scolaire

Mis en place depuis plus de trois ans, le dispositif IDEAS (Identifier, Diagnostiquer, Engager, Accompagner, Suivre) vise à réduire les écarts de performance scolaire en ciblant les unités éducatives orphelines des politiques publiques (ni REP, ni politique de la ville), notamment dans des zones isolées ou en situation de multi-insularité. Son objectif est double :

- Réduire les écarts entre établissements, en s'attaquant aux facteurs pédagogiques de la difficulté scolaire ;
- Porter l'égalité des chances, à travers un accompagnement individualisé, fondé sur des diagnostics concertés et contextualisés.

Malgré des indicateurs sociaux souvent inférieurs à ceux des REP hexagonaux (CSP défavorisées, taux de boursiers >50 %, inégalités d'accès au savoir), les résultats du dispositif IDEAS sont salvés par les instances nationales pour leur impact mesurable et reproductible.

IDEAS s’inscrit pleinement dans une logique de pilotage différencié à l’échelle de l’unité éducative, intégrant les spécificités archipélagiques, les contraintes de mobilité, et la variété des parcours scolaires. La liste des écoles a été réactualisée avec des écoles sortantes et de nouvelles entrées.

Le plan maternelle : poser les fondations

Le plan Maternelle, est mis en place avec un accompagnement spécifique des savoirs fondamentaux.

Quelques indicateurs

Les résultats des évaluations nationales en Français 2024 mettent en évidence des écarts persistants avec la moyenne nationale, notamment :

- CP (Français)
- 22,7 % des élèves de l’académie sont en fragilité en compréhension orale d’un texte (vs 15 % au national), De 2020 à 2024 nous avons gagné 3,5 points (vs 0,2 points au national).
 - 27,1 % des élèves de l’académie sont en fragilité en manipulation des syllabes (vs 18,4 %) ; De 2020 à 2024 nous avons gagné 6,6 points (vs 2,4 points national).
 - 32,8 % des élèves de l’académie sont en fragilité en reconnaissance des lettres (vs 30,6 % au national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 17 points (vs 119 points au national).

- CE1 (Français)
- 28,8 % des élèves de l’académie sont en fragilité

en compréhension d’un texte lu seul (vs 16,6 % au national). De 2020 à 2024 nous avons progressé de 6,5 points contre 1,6 au national.

- 32,1 % des élèves de l’académie sont en fragilité en écriture de mots dictés (vs 26,1 % au national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 6,4 points contre 1,3 points au national.
- 42,1 % des élèves de l’académie sont en fragilité en fluence (vs 31,3 % au national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 9,4 points contre 2 points au niveau national.

Les évaluations nationales en mathématiques confirment également des écarts préoccupants :

- CP
- 26 % des élèves de l’académie sont en fragilité en comparaison des nombres (vs 19 % au national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 13,5 points contre 5,2 points au niveau national.
 - 46,2 % des élèves de l’académie sont en fragilité en résolution de problèmes (vs 32 % au national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 12 points contre 6,6 points au niveau national.

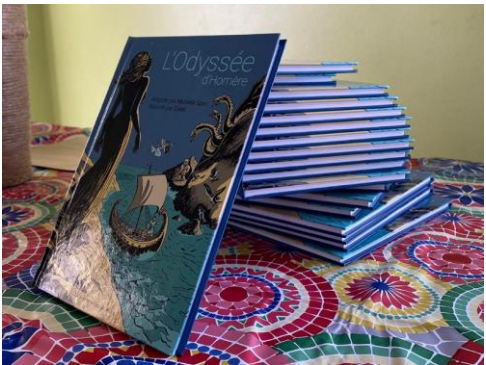
- CE1
- 36,8 % des élèves de l’académie sont en fragilité en calcul mental (vs 22,9 % au niveau national). De 2020 à 2024 nous avons gagné 3,6 points contre 1,2 points au niveau national.
 - 68,6 % des élèves de l’académie sont en fragilité en résolution de problèmes (vs 51,5 % au niveau national). De 2020 au 2024 nous avons gagné 6,7 points contre 2,1 points au niveau national.

Ces données imposent une vigilance accrue sur les plans de formation, avec un accent sur la consolidation des automatismes et la remédiation précoce.

Perspectives

- La rentrée 2025 doit marquer une inflexion décisive pour :
- la généralisation du plan Ecriture dans toutes les circonscriptions ;
 - l’appropriation des nouveaux programmes, avec un accompagnement étroit des équipes ;
 - le suivi précis des évaluations nationales, en articulation avec les plans de formation ;
 - la poursuite du déploiement du dispositif IDEAS, en élargissant progressivement son périmètre.
 - La généralisation des résidences pédagogiques

La réussite repose sur la cohérence de l’action académique, le pilotage resserré des corps d’inspection, et l’engagement partagé des acteurs éducatifs, dans un esprit de responsabilité, d’exigence et de justice.



Cet été, je lis : une initiative nationale pour encourager la lecture



Face au constat alarmant du rapport des jeunes à la lecture, la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé l'opération **Cet été, je lis**. Celle-ci a permis à chaque écolier de partir en vacances d'été avec un livre, prêté par l'école ou une bibliothèque publique.

Des partenaires du ministère se sont également mobilisés pour relayer cette campagne tout au long de l'été et permettre aux familles partout en France de redécouvrir le plaisir de lire.

À la rentrée scolaire, les élèves seront invités à partager leurs lectures estivales pour que le goût de la lecture retrouvé perdure toute l'année.



Un événement de lancement a eu lieu le 2 juin 2025 au Parc floral de Paris en présence d'Élisabeth Borne et de Rachida Dati, ministre de la Culture.



Une dizaine de personnalités, ainsi que des élèves de l'école élémentaire Jean Lolive à Pantin (93), ont témoigné durant tout l'été de leur lecture la plus marquante.

Le nouveau brevet et l'épreuve anticipée de mathématiques

À RETENIR

- À partir de juin 2026, des évolutions sont prévues pour le baccalauréat général et technologique le diplôme national du brevet (DNB).
- Dès la session 2026, le DNB subira des évolutions dans l'organisation de ses épreuves et leur pondération présentées dans l'arrêté du 10 avril 2025, avec notamment un nouvel équi- libre entre contrôle terminal et contrôle continu pour les candidats scolaires.
- Les candidats aux baccalauréats général et technologique en classe de première passeront une épreuve terminale anticipée de mathématiques (EAM) à compter de l'année scolaire 2025-2026, au titre de la session 2027 des baccalauréats et définie par la note de service du 10-6-2025.
- La mise en œuvre de ses évolutions sera accompagnée sur le terrain par les corps d'inspection.

→ Au niveau national

Pour les candidats scolaires les évolutions pour le DNB sont :

- calcul de la note de contrôle continu à partir des moyennes annuelles en 3ème de toutes les disciplines,
- mise en place d'une commission académique d'harmonisation des notes de contrôle continu
- calcul de la note finale en attribuant un poids de 60% à moyenne aux épreuves terminales et 40% au contrôle continu
- cinq épreuves terminales dont quatre écrites : français, mathématiques, histoire-géographie/ EMC, sciences et une orale
- séparation de l'épreuve d'histoire-géographie et d'EMC en deux sous-épreuves avec des coefficients distincts

Pour les candidats individuels, une épreuve terminale supplémentaire en langues vivante est prévue.

La mise en place de l'EAM s'inscrit dans une stratégie mathématique 2025-2030 de l'école maternelle au lycée, qui a pour objectif de modifier les représentations sur les mathématiques et la valorisation de parcours qui intègrent, en voie technologique ou générale, les mathématiques et les sciences, et s'appuie sur les évolutions en lien avec le numérique, les sciences informa-

tiques et l'intelligence artificielle.

L'épreuve porte sur le programme de mathématiques en vigueur préparé par le candidat et permet d'attester d'un niveau en mathématiques mobilisable pour une poursuite d'études supérieures réussie et, au-delà, pour l'insertion professionnelle. Elle comprend un QCM noté sur 6 points et évaluant la maîtrise des automatismes du programme et 2 ou 3 exercices indépendants. Des « sujets zéro » sont à disposition des professeurs sur la page Eduscol dédiée.

→ Déclinaison académique

Dans notre région académique, les chefs d'établissements ont été informés par la DEC de ces évolutions.

Les professeurs de mathématiques ont été destinataires d'informations relatives aux évolutions de la discipline en cours comprenant notamment le nouveau DNB et la mise en place de l'EAM.

Dans la continuité du plan mathématique 2022-2025, le nouveau plan académique de formation et d'accompagnement des professeurs, sera mis en œuvre selon les 3 focales initiales « automatismes, raisonnement et résolution de problèmes » permettra d'accompagner la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline dans cette perspective.

La réflexion, initiée en fin d'année, sur la construction d'une évaluation des acquis équitable et harmonisée au sein des collèges et

au niveau académique sera prolongée dans le cadre de ce plan.

Perspectives

Travail collégial à conduire par les IA-IPR sur l'évaluation des acquis au collège puis à décliner dans l'accompagnement des unités éducatives en qualité d'IA-IPR référent et dans le pilotage disciplinaire.

En mathématiques intégration de l'accompagnement disciplinaire des professeurs sur le sujet (formations du PRAF, accompagnement individuel et collectif de proximité) dans le plan.



Un brevet des collèges plus ambitieux

OBJECTIFS

- Redonner toute sa valeur au diplôme du brevet
 - Évaluer au plus près du niveau des élèves
 - Mieux prendre en compte :
 - le travail et le progrès des élèves durant toute l'année de 3^e ;
 - leurs qualités rédactionnelles ;
 - leurs compétences en calcul et en raisonnement mathématique.
- Dès la session 2026
 - Pour tous les candidats des séries générale et professionnelle

PLUS DE LISIBILITÉ

• Obtention du brevet par une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20** (fin du système de notation sur 800 points)

• **Contrôle continu calculé à partir de la moyenne annuelle de toutes les matières obligatoires de 3^e** (et non plus à partir du bilan du socle commun).

• **Prise en compte des options** : les points au-dessus de 10/20 sont ajoutés à la somme des moyennes du contrôle continu (sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20).

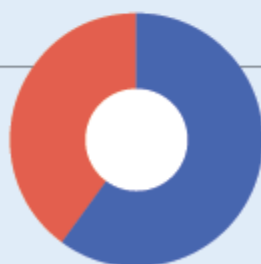
- Des **commissions académiques d'harmonisation du contrôle continu** seront créées pour favoriser l'égalité de traitement entre les candidats.
- L'évaluation par compétences restera possible, mais elle devra s'accompagner d'une évaluation chiffrée (sur 20 points).
- Les professeurs seront invités à anticiper la difficulté de constitution des moyennes, notamment en raison de problèmes d'assiduité. En cas de nécessité, il sera possible de recourir à une évaluation de remplacement.
- Le bilan de fin de cycle 4 restera obligatoire, mais n'entrera pas dans le calcul des résultats.

DES PROGRÈS MIEUX VALORISÉS

40 %

contrôle continu

Coefficient 1 pour toutes les matières



60 %

épreuves terminales

- 4 épreuves écrites : français (coefficient 2) ; mathématiques (coefficient 2) ; histoire-géographie (coefficient 1,5) et enseignement moral et civique (coefficient 0,5) ; sciences (coefficient 2)
- 1 épreuve orale portant sur un projet (coefficient 2)

- Le **passage en 2^e** continuera à être décidé en conseil de classe.

Les nouveautés de la rentrée 2025-2026

À RETENIR

→ La mise en œuvre cette rentrée des programmes de l'EVAR pour le primaire et EVARS dans le secondaire, adaptés à l'âge des élèves est appuyés par une formation des personnels notamment ceux amenée à animer les trois séances annuelles est inscrite au sein du PRAF mais aussi plus généralement de tous les personnels pour en saisir les enjeux.

→ Au niveau national

Les nouveaux programmes de l'EVAR (1er degré) et de l'EVARS (2nd degré) sont fixés par arrêté du 3 février 2025 et publié au BO n°6 du 6 février 2025 pour les niveaux maternelle, élémentaire, collège, lycée et CAP II entre en vigueur cette rentrée scolaire 2025 et est accompagné par des ressources sur Eduscol <https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-vie-affective-et-relation-nelle-et-lasexualite-416296>

Cette éducation a pour objectif de transmettre des valeurs partagées comme le respect de soi et des autres, de promouvoir l'Égalité entre les garçons et les filles et de lutter contre les stéréotypes, de prévenir les discriminations et de lutter contre les violences et le harcèlement : aussi s'agit-il de manière générale de protéger les enfants, d'apprendre à mieux se connaître et connaître les autres. La transmission de valeurs communes l'inscrit dans l'éducation à la citoyenneté au sens de l'éducation et la relie à l'enseignement moral et civique.

Dans le premier degré (école maternelle et élémentaire), elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle axée sur le développement de l'enfant et des relations sociales. Les questions de sexualité ne sont pas abordées

Dans le second degré (collège et lycée), les thématiques plus complexes, incluent des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains, en complément de la vie affective et relationnelle, avec des informations adaptées à l'âge des élèves sur leur santé, leurs droits, et les comportements ou relations responsables.

Cette éducation conformément à la loi en vigueur depuis 2001 renforcée en 2023 et le code de l'Éducation prend la forme de trois séances annuelles inscrites dans l'emploi du temps **20** assurées par un binôme de personnels formés et référencées dans les actions éducatives de l'établissement, mais elle s'appuie aussi sur des temps d'apprentissages déployés à partir des autres enseignements, ainsi que sur des temps

dévolus à des événements particuliers, des heures de vie de classe, des projets.

Le pilotage de la mise en œuvre du programme par les chefs d'établissement et les directeurs d'école nécessite de construire un projet EVAR-EVARS pour chaque niveau d'enseignement.

La formation des personnels dans toutes les académies s'organise en 4 niveaux

- En amont les équipes de pilotage académiques
- Puis les formateurs académiques, formés par l'équipe de pilotage académique
- Les référents et intervenants en établissements, formés par les formateurs académiques lors d'ateliers territorialisés.
- Enfin tous les personnels peuvent s'inscrire aux formations du PRAF et ont accès au M@gistère national

→ Déclinaison académique

A l'échelle académique le pilotage est assuré par l'IA IPR SVT et l'Infirmière conseillère technique en lien systématique avec d'autres missions et équipes.

La mise en œuvre des nouveaux programmes est appuyée par un parcours de formation « EVAR-EVARS » au sein du pôle « Éducatives transversales » du Programme Académique de formation : parcours (PRAF 2526)

- Découvrir le programme EVAR-EVARS : auto-formation parcours M@gistère, public intercatégoriel
- Se former à l'EVAR-EVARS et connaître les outils et les ressources : ateliers d'échanges de pratiques et de production, public : 1^{er} degré, collège, lycée

L'équipe académique valeurs de la République a constitué des ressources pour accompagner la communauté éducative à aborder et expliquer l'ancrage laïc de ces programmes et le cas échéant à identifier et traiter les cas de contestation d'enseignement comme atteintes à la laïcité.

Perspectives

Renforcer la cohérence

- Constitution d'un groupe de pilotage et élaboration d'une feuille de route
- Information les personnels d'encadrement sur le programme et sa mise en œuvre : corps d'inspection, directeurs d'écoles et chefs d'établissement
- Communication sur l'EVAR-EVARS : site académique



Lycée général et technologique

Une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}

OBJECTIFS ET PROGRAMME

- Évaluer les connaissances et les compétences de tous les élèves en mathématiques comme en français
- Intégrer les résultats au dossier Parcoursup
- Pour tous les élèves de 1^{re} générale et technologique
- Dès la session 2026

→ L'épreuve porte sur le **programme de mathématiques en vigueur** préparé par les élèves :

• **En voie générale, spécialité mathématiques :** programme de 1^{re} de l'enseignement de spécialité mathématiques

• **En voie générale, hors spécialité mathématiques :** programme de l'enseignement de mathématiques spécifique intégré à l'enseignement scientifique

• **En voie technologique :** programme de 1^{re} de l'enseignement commun de mathématiques

L'ÉPREUVE



Coefficient 2



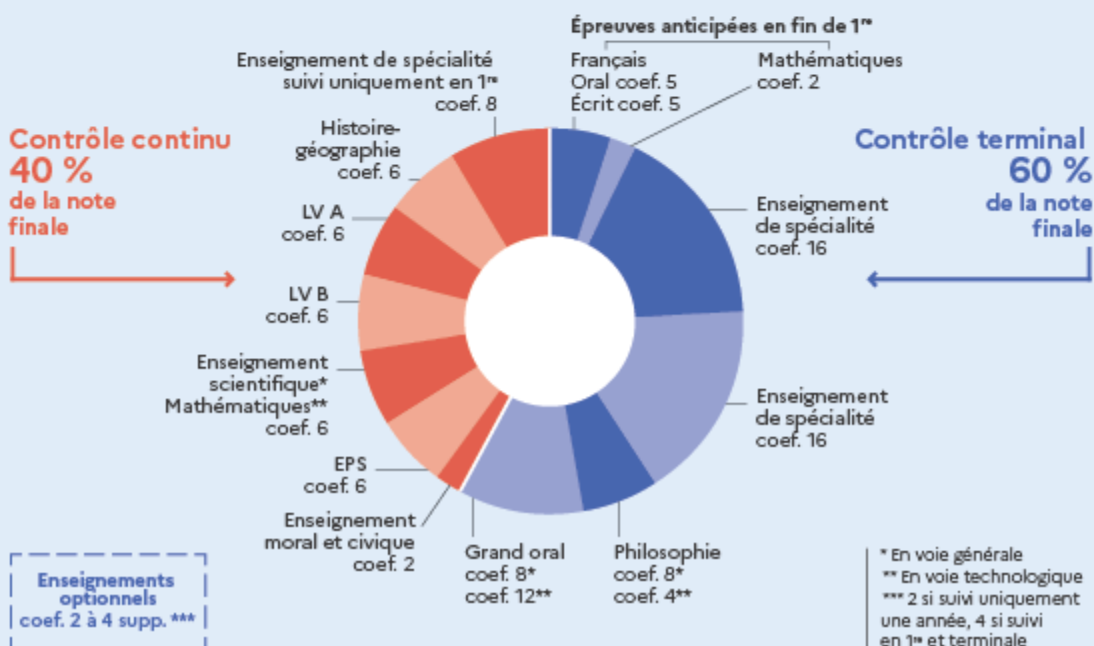
2 heures



Sans calculatrice

- La nouvelle épreuve commune de mathématiques comprend **deux parties** :
1. Calculs et questions à choix multiples sur les automatismes (**6 points**)
 2. Deux à trois exercices indépendants les uns des autres permettant d'évaluer les connaissances et compétences mobilisées dans l'activité mathématique (**14 points**)

LA RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE AU BACCALAURÉAT



6. Le déploiement du nouveau programme: enseignement moral et civique-EMC en cycle 4

À RETENIR

→ La mise en œuvre progressive des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique se poursuit cette deuxième année sur trois pour toutes les classes de milieu de cycle soit les CE1, CM2, 4ème et 1ère. Là encore le programme académique soutient cette mise en œuvre, ainsi que des regroupements disciplinaires ou de degré. L'articulation de cet enseignement aux éducations transversales (EMI, EDD, EVAR-S...) et plus généralement au parcours citoyen est assuré par les 18 heures éducatives obligatoires destinées à structurer et intégrer les projets déjà menés.

→ Au niveau national

Le nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique (EMC) publiés au BO du 13 juin 2024 a intégralement réécrit du cours préparatoire à la classe terminale des voies GT et Pro ainsi que pour le CAP avec pour objectif premier « de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté »
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel934_annexe_ok.pdf

Il est formellement annualisé avec des thématiques claires autour de notions identifiées mais met fortement en avant une approche spiralaire avec des compétences spécifiques dont celles relevant d'attitudes liées aux compétences psychosociales.

C'est un enseignement s'appuyant donc sur des connaissances et des notions précises mais participant de l'éducation à la citoyenneté et reliées aux éducations transversales (EMI, EDD, EVAR-S, éducation au droit...). Il fait par ailleurs l'objet d'une note spécifique au DNB et au contrôle continu du BAC.

Après la mise en œuvre dans les classes de CP, CM1, 5e, 2nde, 1ère année de CAP en 2024-25, cette rentrée 2025 verra les nouveaux programmes s'appliquer, associés à des thématiques annuelles dans les classes de CE1 « Respecter les autres », CM2 « Vivre en république », 4ème « Défendre les droits et les libertés », et 1ère « Cohésion et diversité dans une société démocratique »

La part du droit et de l'éducation au droit est renforcé avec un ancrage juridique, la mise en avant de textes de référence et l'articulation avec la mise en œuvre du passeport EducDroit.

→ Déclinaison académique

La mise en œuvre des nouveaux programmes est accompagnée par le PrAF (disciplinaire en HG et LHG ou premier degré) afin de didactiser les ressources nationales pour une acculturation progressive à ses enjeux par les PE au premier degré, les professeurs d'HG au collège, les enseignants de LHG en LP et l'ensemble des enseignants qui peuvent assurer cet enseignement au lycée GT.

Deux enseignantes de l'académie ont d'ailleurs participé à l'émission destinée à présenter le nouveau programme d'EMC pour les lycées s'appuyant sur leurs réactions pour expliciter les intentions et nouveautés du programme.
<https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moralet-civique-voie-gt#regards-sur>

Des regroupements pourront avoir lieu en début d'année portés par les corps d'inspection pour rappeler ces enjeux de mise en œuvre.

La liaison avec la transmission des valeurs de la République et plus particulièrement l'éducation à la citoyenneté a inscrit ces enjeux dans la formation de tous les personnels aux valeurs de la République, a été l'objet d'une formation spécifique des formateurs du premier degré et s'intègre également dans les formations prévues sur les autres éducations.

Dans le PRAF l'attention est notamment portée sur des formations d'initiatives locales (FIL) pour l'accompagnement des démarches de projets pédagogiques et de pédagogie de projet dans une approche transdisciplinaire sur demande en lien avec les actions éducatives portées sur le terrain notamment celles qui s'articulent aux temps et concours dédiés.

En lien avec les programmes d'EMC, l'expérimentation EducDroit portée et élargie depuis deux ans par des enseignants d'HG en 4ème et

3ème est amenée à se généraliser avec une diversification des thèmes de parcours proposés.

Perspectives

- Les formations consacrées à l'EMC prendront progressivement la forme d'un parcours et seront davantage pensées en transversalité, en interdisciplinarité et interdegré. Elles anticiperont et suivront la dernière année de la mise en œuvre progressive (rentrée 2026)
- L'information, l'accompagnement par les corps d'inspection ou les conseillers pédagogiques, la valorisation et la modélisation /mutualisation des actions éducatives menées en prolongement de l'EMC doivent renforcer une identification et des remontées plus fréquentes et systématiques.

Le lancement du plan IA dont le cadre d'usage

À RETENIR

- L'IA générative est déjà présente dans les pratiques éducatives :
 - Élèves : l'utilisent pour réviser, approfondir ou parfois contourner le travail personnel.
 - Enseignants : s'en servent pour préparer cours, évaluations, différencier les apprentissages.
 - Cadres et personnels administratifs : s'appuient sur l'IA pour rédiger, synthétiser, transcrire.
- À partir de la rentrée 2025, l'intelligence artificielle – en particulier l'IA générative – devient un axe structurant de la politique éducative. Son intégration progressive dans les collèges et lycées s'appuie sur un cadre d'usage éthique et juridique, garantissant la protection des données et un usage responsable. Chaque établissement est invité à engager une réflexion sur l'impact de l'IA sur les pratiques pédagogiques. Plusieurs objectifs sont poursuivis :
 - Former à une citoyenneté numérique éclairée
 - Développer l'esprit critique des élèves
 - Encourager les vocations

→ Au niveau national

À partir de la rentrée 2025, l'usage de l'intelligence artificielle, y compris générative, est autorisé à des fins pédagogiques et administratives, sous réserve du respect d'un cadre d'usage national garantissant la conformité juridique, éthique et éducative.

Une micro-formation à l'IA, déployée via Pix, sera proposée aux collégiens et lycéens des établissements volontaires dès 2025, puis généralisée début 2026. Elle sera obligatoire pour les élèves de 4e et de 2de, toutes voies confondues.

Les usages pédagogiques sont progressifs et encadrés :

- Sensibilisation dès le primaire, sans usage d'IA générative ;
- Utilisation accompagnée à partir de la 4e ;
- Autonomie encadrée au lycée, dans un cadre défini par l'enseignant.

Chaque établissement est invité à réfléchir à l'impact de l'IA sur ses pratiques. L'enseignement de l'IA vise également à encourager les vocations dans le numérique, notamment chez les jeunes filles, pour renforcer l'inclusion dans les métiers d'avenir.

taires (collèges et lycées).

La DRANE, en lien étroit avec les inspecteurs et les équipes de direction, accompagnera à la mise en œuvre de Pix IA et à la réflexion du cadre d'usage.

Depuis 2023, des actions de formation à l'IA générative sont déployées et se poursuivront à la rentrée 2025. Elles s'appuient sur :

- un réseau de formateurs académiques mobilisés dans les établissements, bassins et au rectorat ;
- le collectif des enseignants formés à l'IA par la DRANE, enrichi par le partage de pratiques ;
- une coopération renforcée avec les personnels de direction, inspecteurs et formateurs.

La DRANE accompagnera également la découverte des métiers du numérique dans les établissements, en lien avec les délégations concernées.

Les formations IA dispensées par la Drane intègrent notamment :

- La définition et les enjeux de l'IA générative ;
- La rédaction de prompts et la maîtrise de l'art du prompt ;
- Les impacts et limites de l'IA ;
- La connaissance du cadre d'usage ;
- La pertinence pédagogique et les pistes de réinvestissement professionnel.

→ Déclinaison académique

(Réduction du texte en gras)

Rentrée 2025 : Expérimentation dans notre académie débute avec des établissements volon-

Quelques indicateurs

Décembre 2024 : Séminaire Intelligences Artificielles en Éducation. La question du pilotage, de la formation et de l'éthique : durant une semaine qui a permis d'accueillir et de former 251 participants : personnels d'encadrement, formateurs et enseignants, directeurs d'école

Mai 2025 : Une formation Pratique de l'IA au service des gestes métiers pour les (inspecteurs et personnels de directions).
A partir du Parcours académique IA proposé par la Drane ce sont 232 enseignants qui ont été formés en 2 ans.

Perspectives

Le Parcours académique IA portée par la Drane et l'EAFC à l'adresse des cadres, des équipes pédagogiques, des formateurs, sera à la rentrée 2025 enrichi d'un nouveau module « esprit critique vs IA ».

La Drane par l'intermédiaire des référents numérique en établissement et avec son réseau de formateurs accompagne l'équipe de direction dans le cadre du volet numérique du projet d'établissement à la mise en oeuvre de « FIL IA », de « FIL ENT »...

A la rentrée 2025 la Drane conduit avec des équipes pédagogiques des expérimentations IA sur : la Différentiation, la conception de contenu, l'évaluation, évalue les solutions de correction en lien avec la Cardie, les inspecteurs.trices, les formateurs et les enseignants.

Accompagnement à la formalisation de la charte IA par la coordination de la Drane des établissements scolaires dans le cadre des commissions numériques
Un dispositif d'évaluation intégré sera mis en place, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs co-construits avec les inspecteurs : Nombre d'établissements et de personnels formés, Évaluation des modules, Analyse de l'impact sur les usages professionnels et l'engagement des élèves.



Les groupes de besoin 6e et 5ème & Les Parcours de réussite 4e et 3e

À RETENIR

→ La mise en œuvre des groupes de besoin en français et en mathématiques sur les niveaux sixième et cinquième, la stratégie de réussite en quatrième et troisième et le nouveau DNB sont les éléments clé de la nouvelle organisation pédagogique du collège qui vise plusieurs objectifs :

- amélioration de la réussite scolaire au collège jusqu'au DNB
- développement de l'autonomie, renforcement de la confiance en soi
- amélioration de la capacité à s'orienter et à mettre en œuvre le projet d'études.

→ Ces mesures contribuent en outre au plan de prévention de l'illettrisme dans le second degré, qui doit prendre toute sa part dans la lutte contre la grande difficulté devant la lecture.

→ Au niveau national

A la rentrée 2025, afin de mieux faire réussir tous les élèves au collège et d'assurer un meilleur suivi de leurs progrès (acquis) :

- En 6ème et en 5ème, les enseignements de mathématiques et de Français seront dispensés pour la seconde année consécutive au sein de groupes de besoins flexibles,
- Les évaluations nationales seront obligatoires à l'entrée en 5ème,
- Chaque collège mettra en œuvre une stratégie de réussite en 4ème et en 3ème visant notamment à préparer le nouveau DNB et la poursuite d'études.

Il s'agit de déployer une action pédagogique ciblée compte tenu des besoins des élèves identifiés par les équipes, en ayant une attention spécifique aux plus fragiles. Cette action vise les progrès des élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, nécessaire à l'entrée dans tous les apprentissages. La nouvelle organisation doit également permettre le renforcement de la motivation et de la confiance des élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège ainsi que le développement de l'autonomie. Chaque collégien sera amené à construire un projet d'étude pour une orientation choisie.

d'accompagnement des équipes, la mise en place d'un suivi et de point d'étapes via des enquêtes, des visites en classes, des réunions avec les coordonnateurs ou par la mobilisation de tests de positionnement à mi-parcours,

- L'impulsion du renforcement du travail inter degrés et du travail en équipe pour l'identification des besoins des élèves ainsi que pour les choix didactiques, pédagogiques et organisationnels, notamment pour l'évaluation des acquis et les temps de regroupement en classe entière.

De façon globale, les collèges ont investi la mesure. Ils ont pour certains apporté les régulations nécessaires pour poursuivre le dispositif l'an prochain en 6ème et en 5ème et définir l'organisation à mettre en place de façon à assurer la continuité en 4ème et plus largement dans l'identification des axes de la stratégie de réussite en 4ème et en 3ème.

Quelques indicateurs

Plus de 95% des équipes de Lettres et de mathématiques ont construit des progressions communes, près de 80% ont proposé des évaluations communes en 6ème et en 5ème formés en 2 ans.

→ Déclinaison académique

Dans notre région académique la mise en œuvre de l'enseignement en groupes de besoins a été accompagnée par un travail collaboratif entre les corps d'inspection et les chefs d'établissement, certains établissements bénéficiant d'un accompagnement de proximité.

Plusieurs leviers ont par ailleurs été activés :

- Le déploiement d'un plan de formation et

Perspectives

- Accompagnement des évolutions préconisées par le rapport IGESR et le courrier de M. le Recteur sur les groupes de besoin ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel de formation et d'accompagnement des équipes en mobilisant par exemple le travail au sein de «constellations» dans le second degré ;
- Accompagnement des unités d'enseignement par les corps d'inspection dans la mise en place des stratégies 4ème-3ème, en intégrant notamment la poursuite des actions de liaison collège-lycée.
- Appui sur le vademécum ;
- Poursuite de l'impulsion de la culture de l'évaluation à mi-parcours de l'évolution du niveau de maîtrise des élèves et de l'impact des stratégies mises en œuvre en mobilisant par exemples les outils de positionnement disponibles sur EDUSCOL ou conçus dans l'académie.



Expérimentation prépa-seconde

À RETENIR

→ Implantée au LPO Chevalier de St-Georges, la classe de prépa seconde est proposée aux élèves volontaires de troisième ayant obtenu une affectation en classe de seconde professionnelle ou générale et technologique mais n'ayant pas réussi au DNB pour la deuxième année. Les élèves bénéficient d'un enseignement adapté pour renforcer leurs apprentissages et d'un accompagnement renforcé autour de leur projet d'orientation.

→ Au niveau national

Pour la deuxième année consécutive, une classe préparatoire à la seconde est proposée aux élèves volontaires de troisième ayant obtenu une affectation en classe de seconde professionnelle ou générale et technologique mais n'ayant pas réussi au DNB.

Ces élèves peuvent alors bénéficier d'une année supplémentaire pour consolider leurs apprentissages, notamment en vue de leur entrée en classe de seconde, et conforter leur projet d'orientation.

L'enseignement en classe de prépa seconde repose largement sur la pédagogie de projet. L'horaire hebdomadaire de 27 heures comprend 20h d'enseignement et 7h d'accompagnement méthodologique et de découverte des formations et des métiers.

Chaque académie est invitée à proposer une ou plusieurs classes de prépa seconde, au moins une par département.

flexion de chaque élève qui a ainsi pu confirmer ou modifier ses choix d'orientation initiaux. Le déploiement de ce nouveau dispositif a été régulièrement suivi par madame la Rectrice et les corps d'inspection ainsi qu'au niveau national.

Les bilans des élèves et de leurs enseignants sont positifs.

Quelques indicateurs

- Les résultats de l'orientation et la satisfaction des vœux : taux d'obtention du vœu de rang 1: 80% à la fin de l'année scolaire écoulée (source services orientation)
- Taux de modification des vœux de la rentrée 2024 à la rentrée 2025 : 33%

→ Déclinaison académique

Dans notre académie, la classe de prépa seconde est implantée au LPO Chevalier de Saint-Georges. Sous le pilotage du proviseur, le projet pédagogique de la classe a été préparé bien avant la rentrée 2024 par une équipe pluri catégorielle qui a accueilli une quinzaine d'élèves.

L'équipe s'est pleinement investie pour faire preuve d'innovation dans les pratiques pédagogiques et pour mettre en œuvre une démarche de projet permettant la (re)mise en confiance des élèves et le renforcement des fondamentaux, par exemple avec la réalisation d'un livret numérique.

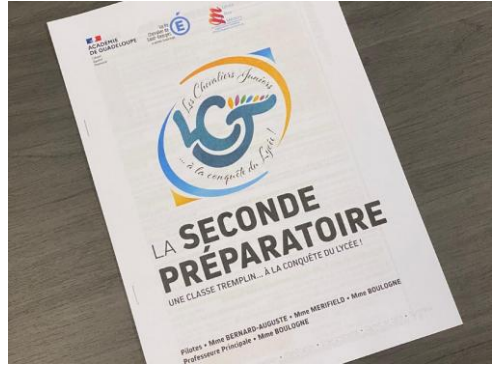
Des immersions en lycée ont été organisées ainsi que des échanges individuels avec la psychologue de l'Education Nationale. L'équipe pédagogique a également accompagné la ré-

Perspectives

Suivi de cette première cohorte :

- afin d'accompagner l'arrivée des élèves ayant bénéficié de ce dispositif particulier
- pour une évaluation et adaptation éventuelle du dispositif académique

Sans consigne nationale, il s'agira d'envisager le maintien éventuel en 2026-2027 en fonction des retours pour cette deuxième année, en envisageant une extension éventuelle des critères pour l'affectation en prépa seconde.



Enseignement professionnel Les quatre grandes missions du haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels & l'installation du 1er comité national de l'enseignement et de la formation professionnels

À RETENIR

→ Mieux rapprocher l'offre de formation initiale et continue des besoins en compétences en la faisant évoluer, mais également mieux orienter les jeunes et les publics adultes. La loi du 5 septembre 2018 a profondément réformé la formation professionnelle en France, notamment en développant l'apprentissage à tous les niveaux, permettant ainsi de rattraper un certain retard. La réforme des lycées professionnels de 2023 a renforcé le lien entre l'École et le marché du travail pour améliorer l'insertion des jeunes. Malgré ces avancées, le système doit encore évoluer pour mieux répondre aux défis des transitions numériques, environnementales et industrielles, et favoriser une insertion rapide et durable, surtout pour les moins qualifiés. En 2024, un paradoxe persiste : de nombreux postes restent vacants, tandis que certains secteurs comme le bâtiment, l'industrie et la restauration ralentissent faute de personnel, et le taux d'emploi des jeunes sortis du système scolaire reste inférieur à celui d'autres pays.

→ Au niveau national

Installation en septembre 2025 du Comité National Enseignement et Formation professionnels. Cette instance de dialogue conduira un travail de concertation avec des représentants du monde éducatif y compris ses organisations syndicales, du travail et de l'emploi, des Régions et des acteurs économiques à partir de bilans partagés, particulièrement en ce qui concerne la réforme des lycées professionnels. Elle participera à la réalisation d'un objectif commun : favoriser durablement l'accès à l'emploi des jeunes et des adultes, et répondre aux besoins des entreprises, sur l'ensemble du territoire.

→ Déclinaison académique

Dans la continuité de l'instance nationale, l'Académie installera le Comité Académique Enseignement et Formation professionnels. Cette instance associera les différents acteurs socio-économiques et devrait permettre de répondre de façon concertée aux besoins en compétences du territoire de Guadeloupe et faciliter une insertion durable des jeunes notamment par la voie de l'apprentissage. Un Comité Local Ecole-Entreprise (CLEE) sera installé dans chaque bassin d'éducation et de formation avec une animation assurée par un binôme Education-Entreprise. Il s'agira de porter ensemble une dynamique locale favorisant la prise en charge des jeunes tant dans leur parcours de formation (stages, PFMP...) que dans l'insertion professionnelle. Cette dynamique doit aussi déclencher une meilleure cohésion sociale et territoriale et porter une réelle ambition pour lutter contre le décrochage.

Quelques indicateurs

- Taux de chômage de 18,2% au premier trimestre 2023 (Objectif : atteindre 5%).
- 27 % des jeunes de 15 à 29 ans soit 16 900 jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) soit deux fois plus qu'en France métropolitaine.
- 80 800 enfants mineurs vivent au sein de leur famille en Guadeloupe. Plus de la moitié d'entre eux habitent avec un seul de leurs parents, souvent dans une famille monoparentale, ou plus rarement dans une famille recomposée.
- Sur les 10 métiers les plus recherchés par les employeurs, 100% sont des diplômes de l'enseignement professionnel.
- Dans les 10 métiers où les tensions sont les plus fortes, 8 à 9 sont également des diplômes de la voie professionnelle.
- Pour les 15 métiers qui recruteront le plus d'ici 2030, 10 d'entre eux sont des métiers formés par la voie pro.

Perspectives

- Contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels
- Accélérer la transformation de l'offre de formation initiale proposée dans les lycées.
- Rendre effectifs des projets d'envergure, réellement transformants, et en lien avec les filières prioritaires définies en région, tels que le campus des métiers de la mer, les AMICMA.
- Adapter l'appareil de formation professionnelle continue et initiale par apprentissage.
- Permettre une insertion plus qualitative et durable des jeunes sur le marché du travail, en déployant le dispositif Avenir Pro, en permettant à chaque jeune d'élever son niveau de qualification grâce à la VAE et à la formation continue.
- Renforcer la lisibilité de l'offre de formation pour mieux orienter les jeunes et les publics adultes,
- Renforcer la visibilité des parcours de formation proposés par les campus des métiers et des qualifications, toutes voies de formation confondues.



Les 40 ans du baccalauréat professionnel

À RETENIR

→ Création Bac pro : 1985 par le MEN : Jean-Pierre Chevènement.
Décret n°85-1267 du 27 novembre 1985 portant création du baccalauréat professionnel et des lycées professionnels.

Conçu dès son origine comme un diplôme d'insertion : « offrir, à l'issue de la classe de troisième, trois voies d'égale dignité » : voies générale, technologique, professionnelle.
Une centaine de spécialités sont concernées, il s'agit du 1er diplôme de formation professionnelle initiale de niveau 4.

3 voies de formation : scolaire, apprentissage et formation professionnelle continue.
L'obtention se fait soit par l'examen soit par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

- dans ses modalités pédagogiques, car il intègre des PFMP qui lui confèrent un nouveau rôle dans l'apprentissage des compétences professionnelles.
- il prend en compte une nouvelle forme de validation des acquis : le contrôle en cours de formation.

En 2009 – la durée de la formation passe de 4 à 3 ans, à l'image des baccalauréats généraux ou technologiques.

En 2019 - La transformation de la voie professionnelle introduit des pédagogies nouvelles (co-intervention, chef-d'œuvre), plus d'accompagnement dans les apprentissages et dans l'orientation.

Plusieurs spécialités de baccalauréat sont organisées en familles de métiers.

En 2023 - La réforme des lycées professionnels singularise la terminale avec un parcours différencié de 6 semaines en fin d'année (préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle).

→ Au niveau national

2100 LP (y compris SEP des LPO) sont concernés

Rentrée 2024

633 000 lycéens professionnels – 1 lycéen sur 3
526 502 élèves inscrits en BCP (2nde, 1ère et term.)

Hausse des effectifs (rentrée 2024) :

+2,1% en 2nde BCP

+2,9% en 1ère BCP

+2,3% en T BCP

Term. BCP : 161 522 élèves (public et privé sous contrat)

Session 2025

Candidats inscrits BCP : 188 741 (évolution 2024-2025 : +2,1%)

Secteur industriel : 431%

Secteur tertiaire : 56,9%

Taux de réussite BCP 2025 : 84,1%

Taux en hausse de 0,6 point (2024 : 83,5%)

→ Déclinaison académique

20 LP (15 lycées relevant du public et 5 du privé)
: SEP des LPO et LP

44 BCP préparés (établissements enseignement public et privé sous contrat)

Rentrée 2024

4485 élèves inscrits en BCP (2nde, 1ère et term.)

61,2% des élèves de LP en BCP

91,5% des élèves viennent de 3ème (dont des élèves de 3ème PM)

Baisse des effectifs (rentrée 2024) :

- 3,9% en 2nde BCP

- 4,6% en 1ère BCP

- 4,1% en T BCP

Cette baisse est notamment due à la baisse démographique et pas à des décisions d'orientation.

T BCP : 1522 élèves (public et privé sous contrat)

Session 2025

Candidats inscrits BCP : 1734 (2024-2025 : 1736 candidats)

43 spécialités

Candidats apprentissage : 64

Candidats scolaires : 1644

Candidats formation professionnelle continue : 26

Taux de réussite BCP 2025 : 82,8% · 1414 candidats

Production : 81,2%

Services : 84,3%

Taux de réussite stable (2024 : 82,9%)

Quelques indicateurs

• 2025 : 188 741 candidats dont 25 656 apprentis sont inscrits au baccalauréat professionnel en France hexagonale et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM), soit +21 % par rapport à 2024

• 44,2 % des bacheliers professionnels de Guadeloupe poursuivent en STS

• 48 % des lycéens en BCP sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié en France 6 mois après leur sortie (diplôme obtenu).

• 37 % des lycéens en BCP sortant d'études en 2022 sont en emploi salarié en France 6 mois après leur sortie (diplôme non obtenu).

Perspectives

Les formations au baccalauréat professionnel par la voie de l'apprentissage (CFA public) gagneraient à être développées, au vu du contexte académique et du profil des élèves.

L'utilisation du dispositif « soutien au parcours » devrait s'installer comme véritable levier d'accompagnement dans le choix d'orientation des élèves et dans la mise en œuvre du parcours différencié en terminale, afin de préparer la sortie du lycée professionnel.

Le renforcement du déploiement du parcours Ambition Emploi, ainsi que le dispositif « Avenir Pro » en mobilisant des partenaires exogènes à l'EN (France Travail, missions locales) sauront impulser de nouvelles dynamiques dans l'insertion professionnelle des jeunes. Tout comme le « Parcours de consolidation en 1ère année de BTS » constitue un moyen de réduire le décrochage des étudiants bacheliers professionnels.

La collaboration des IEN ETEG-IO et des IA-IPR contribuera à tisser le continuum terminale professionnelle – BTS.



La sécurisation des poursuites d'études des bacheliers professionnels

À RETENIR

- Un élève sur cinq entré en sixième en 2007 est diplômé d'un baccalauréat professionnel. La moitié d'entre eux ont obtenu ce diplôme sans avoir connu de redoublement au cours de leur scolarité. Le parcours scolaire et la mention obtenue au baccalauréat sont déterminants pour la poursuite d'études et la réussite.
- Cependant, seulement la moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en section de BTS obtiennent leur diplôme en deux ans. Ils réussissent moins bien que les bacheliers technologiques (66%) et généraux (81%). Ces données montrent à quel point il est nécessaire de soutenir le parcours et l'accompagnement à l'orientation des élèves de bac pro, tant dans le second degré que dans les années suivant l'obtention du bac. C'est la raison pour laquelle la réforme de la voie professionnelle prévoit un parcours différencié en terminale et un accompagnement au cours de la première année de l'enseignement supérieur.

→ Au niveau national

La grille horaire des élèves de terminale bac professionnel a été modifiée cette année afin de permettre la mise en place d'un parcours différencié de six semaines, qui n'entre pas dans le cadre des évaluations certificatives. Ainsi, chaque élève bénéficie d'un accompagnement spécifique en fonction de son projet, qu'il s'agisse d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou d'une entrée dans le monde professionnel.

L'objectif affiché est de réduire les taux d'échec à l'entrée dans le supérieur et d'améliorer la transition des bacheliers professionnels, en leur offrant des outils et des expériences adaptés à leur choix d'orientation.

Enfin, expérimenté l'année dernière et généralisé cette année, le parcours de consolidation — l'une des 12 mesures de la réforme des lycées professionnels — vise à sécuriser le parcours des étudiants en première année de STS. Conçu par les équipes pédagogiques pour répondre au mieux aux besoins des étudiants et apprentis de première année de BTS, son contenu est spécifique à chaque établissement et peut se décliner sous diverses formes d'accompagnement.

→ Déclinaison académique

En Guadeloupe, dans la grande majorité des établissements (à l'exception de quatre d'entre eux), les élèves de terminale ont fait le choix de suivre le parcours Poursuite d'étude.

Quelques indicateurs

Parcours différencié : 61% des élèves ont choisi le parcours Poursuite d'étude en terminale Parcoursup au 4 juillet 25 (avant CRAES) dans la région académique :

- Parmi ceux-ci qui ont choisi le parcours poursuite d'étude, 87,5% ont fait au moins un vœu dans Parcoursup
- Parmi ceux qui ont fait des vœux, 61,6% ont eu une proposition, 22,8% avaient des vœux encore en attente, 2,6% (soit 21 élèves) n'avaient aucune proposition d'admission

Perspectives

Les perspectives portent sur :

- Le renforcement de la formation des professeurs principaux de terminale, notamment sur le suivi des élèves via la plateforme Parcoursup et la plateforme Avenir(s) ;
- Le suivi à N+1 et N+2 des élèves afin de confirmer l'apport spécifique du parcours Poursuite d'étude sur le parcours des élèves.



L'accompagnement au premier emploi des jeunes

À RETENIR

→ L'accompagnement vers le premier emploi des jeunes titulaires d'un CAP ou d'un bac professionnel est essentiel pour faciliter leur insertion sur le marché du travail. Il vise à renforcer leur confiance, identifier leurs compétences et leur proposer des solutions concrètes pour accéder à un emploi ou une formation. Plusieurs dispositifs sont en place, pilotés par l'Éducation nationale, comme le Parcours Ambition Emploi (PAE), fruit d'une collaboration entre établissements scolaires, MLDS et Missions Locales, ou le PAFI TDO (Parcours Aménagé de Formation Initiale Tous Droits Ouverts). D'autres dispositifs, tels qu'Avenir Pro, sont coordonnés par France Travail et les Missions Locales.

→ Au niveau national

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est une priorité pour l'Éducation nationale, notamment via des partenariats avec France Travail et les Missions Locales, visant à renforcer l'insertion professionnelle et développer les compétences nécessaires à l'entrée dans le monde du travail.

Le PAFI TDO permet aux équipes éducatives d'adapter le parcours des élèves de plus de 15 ans en décrochage ou en réorientation. Le PAE cible plus spécifiquement les jeunes sortant de terminale CAP ou bac pro, avec un accompagnement de quatre mois (septembre-décembre) après l'obtention du diplôme.

Depuis trois ans, le programme Avenir Pro soutient les lycéens professionnels en proposant un parcours personnalisé d'insertion. Son déploiement en deux phases — phase 1 pour les élèves en terminale, phase 2 pour ceux sans solution d'emploi ou de poursuite d'études — gagne en visibilité. Ce dispositif s'inscrit dans une stratégie globale de réduction du chômage des jeunes, favorisant la mise en relation avec les entreprises, le développement des compétences et l'accès à un emploi durable. Il se concrétise par des ateliers thématiques (rédaction de CV, posture en entreprise, environnement économique, etc.) au sein des établissements scolaires.

Depuis cette année, dans la continuité du soutien dès la seconde, chaque lycéen professionnel a pu choisir, au deuxième trimestre, un parcours différencié dit « parcours Y », selon son projet d'orientation. De mi-mai à début juillet, chaque élève bénéficie soit d'un parcours de préparation à l'insertion professionnelle, soit d'un parcours de poursuite d'études supérieures.

→ Déclinaison académique

En Guadeloupe, ces dispositifs sont adaptés aux réalités locales. Tous les jeunes de plus de 15 ans peuvent bénéficier d'un Parcours Aménagé de Formation Initiale (PAFI), surtout au collège. Le PAFI TDO, lancé en 2023, s'inscrit dans l'obligation de formation des 16-18 ans et ouvre l'accès à des dispositifs portés par les partenaires de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), en cours de structuration.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), en collaboration avec les établissements, CIO et Missions Locales, met en œuvre le Parcours Ambition Emploi (PAE) pour accompagner les jeunes pendant quatre mois après la terminale. Le nombre de volontaires reste limité, tandis que les ateliers Avenir Pro rencontrent un franc succès, malgré quelques difficultés liées à la mobilité ou à l'hétérogénéité des niveaux.

Quelques indicateurs

Avenir pro : 608 jeunes de 11 lycées professionnels ou Section d'Enseignement Professionnel (SEP) ont bénéficié du dispositif sur l'année scolaire 24/25 au cours des 78 actions collectives.

Parcours Ambition Emploi : 75 jeunes accompagnés sur le premier trimestre de l'année 24/25

Parcours différencié : 39% des élèves ont choisi le parcours insertion

Sur Parcoursup au 4 juillet 25 sur la région académique :

- Parmi ceux qui ont choisi le parcours insertion, 61% ont tout de même fait des vœux dans Parcoursup.
- Parmi ceux qui ont fait des vœux, 22% ont obtenu une proposition, 16,8% étaient sur liste d'attente sur au moins un de leurs vœux, 6% (soit 21 élèves) n'ont eu aucune proposition.

Perspectives

Les perspectives pour renforcer l'accompagnement au premier emploi en Guadeloupe visent notamment à :

- Renforcer la coordination entre les acteurs locaux. La mise en place des Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) dans chaque bassin, avec un copilotage entre l'Éducation nationale et les acteurs du monde socio-économique dès la rentrée de septembre 2025, témoigne de la dynamique en cours.
- Développer davantage les partenariats avec les secteurs porteurs locaux pour favoriser l'embauche, en particulier dans l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage.
- Adapter les dispositifs à la réalité du marché du travail guadeloupéen, marqué par sa spécificité archipélagique, en intégrant des formations plus ciblées et des parcours d'insertion plus flexibles, en s'appuyant sur l'expertise des GRETA.
- Mettre en place un suivi renforcé pour les jeunes sans solution, afin de réduire leur marginalisation et de favoriser leur insertion durable.

En somme, l'accompagnement au premier emploi en Guadeloupe bénéficie d'un cadre national solide, enrichi par une adaptation locale dynamique.



LES CEZ DE LA ROSIERE
AMBASSADEURS DE LEUR AIRE
ÉDUCATIVE



CLASSE DE COURS AU LA ROSIERE



MAISON DE LA ROSIERE



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



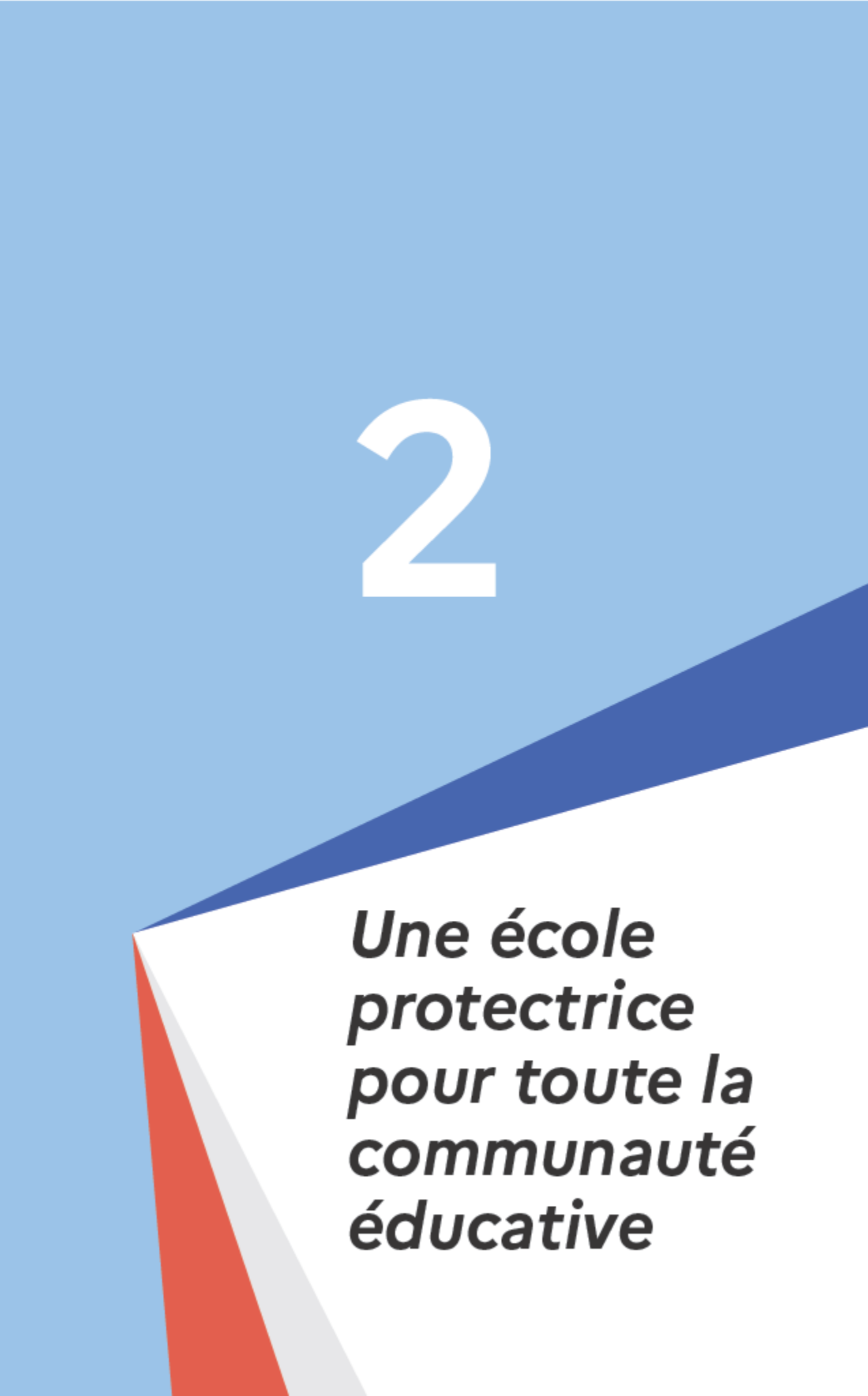
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN



2

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

La sécurité des élèves et des personnels

À RETENIR

- La protection des élèves et des personnels qui est renforcée par un corpus réglementaire.
- Le plan de lutte interministériel contre la propagation des armes blanches au collège et au lycée
- La convocation systématique d'un conseil de discipline en cas d'intrusion d'arme blanche au sein d'un établissement scolaire
- Le plan Joana

→ Au niveau national

Le plan ministériel pour la sécurité des élèves, des personnels et des établissements scolaires est un plan de renforcement de la sécurité scolaire qui se décline en trois axes majeurs : assurer la sécurité de tous les élèves pour un climat scolaire apaisé, protéger tous les personnels de l'éducation nationale et sécuriser les enceintes scolaires

Le plan ministériel pour la tranquillité publique s'articule autour de trois priorités : apaiser, protéger et responsabiliser. Se traduit par de nouveaux moyens et des mesures destinées à améliorer la protection des personnels, apaiser le climat scolaire, renforcer la sécurité des établissements et responsabiliser les élèves comme leur famille. Pour une meilleure lisibilité de ce plan, la mise en œuvre se fera dans le cadre des SDSA

Le télégramme, ministère de l'éducation nationale et ministère de l'intérieur, du 26 mars 2025 accentue la lutte contre toutes formes de violences aux abords des établissements scolaires. L'espace scolaire doit être considéré comme un sanctuaire républicain au sein duquel la sécurité des élèves et de la communauté éducative est un préalable absolu. Face au contexte d'agressions récurrentes, notamment au moyen d'armes blanches, une réaction collective, résolue, méthodique et coordonnée est indispensable. L'objectif commun est la réalisation d'un continuum « dissuasion, sanction »

Le plan Joana : renforcement de la sécurité routière du transport scolaire qui s'articule en 5 axes : améliorer la sensibilisation la prévention et le dépistage pour lutter contre les stupéfiants, renforcer la sécurité dans les véhicules de transport collectif, écouter impliquer et responsabiliser les usagers, renforcer les sanctions ap-

plicables et renforcer les capacités de contrôles

→ Déclinaison académique

Création du Service de Défense et de Sécurité Académique : arrêté 2025-10 du 30 avril 2025.

Dans le cadre du télégramme du 26 mars 2025, participation à l'état-major de sécurité et établissement conjoint d'une liste des établissements scolaires nécessitant une action prioritaire afin d'organiser les contrôles
Accompagnement par les EMAS des personnels et des élèves victimes qui souhaitent déposer plainte, et mise en relation pour la demande de protection fonctionnelle.
Orientation vers la cellule d'écoute académique de la RH de proximité.

Spécificité de la territorialisation de la présence de l'EMAS (ce qui n'est pas le cas au national).

Actions de prévention des EMAS à destination des élèves, des personnels, des parents d'élèves en collaboration avec les partenaires internes et externes.

Intervention de l'EMAS dans l'unité qui fait une déclaration sur la plateforme Faits établis-
sement même si la case « demande à être contacté » n'est pas cochée
Mises en place par les EMAS de vérifications visuelles des sacs à l'entrée de l'établissement, dans les salles de classe, de manière aléatoire ou lorsqu'il existe une suspicion. En cas de découverte d'arme, les chefs d'établissement sont informés qu'ils doivent systématiquement saisir le conseil de discipline.

Travail en partenariat (gendarmerie, police nationale, police municipale, CLSPD, CISP, CDDF, GPO, réunion hebdomadaire de coproduction

avec le sous-préfet).

Accompagnement par chaque EMAS dans sa zone respective des chefs d'établissement et directeurs pour l'élaboration et la mise à jour du PPMS ainsi que la préparation, la réalisation et le Rétex de l'exercice s'y rapportant.

Mises en place, en alternatif aux réponses pénales en lien avec les EMAS, par la Maison de Protection de la Famille en gendarmerie d'une mesure de rappel de la responsabilité pénale du mineur où l'élève auteur et sa famille sont reçus pour un rappel de ce que dit la loi (s'il n'y a pas de dépôt de plainte). Le référent police nationale propose une mesure de responsabilisation au commissariat, accompagnée certaines fois de suivi d'audience (comparution immédiate ou juge unique) au tribunal judiciaire.

Plan Joana, communication à destination des chefs d'établissement pour sensibilisation sur

la remontée de toute information touchant à la sécurité des transports scolaires. Un référent académique a par ailleurs été désigné. Dans le cadre des CESCE, mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des élèves en lien avec la sécurité routière et les addictions.

Quelques indicateurs

989 signalements niveau 2 et 3 sur la plateforme

Faits établissement où il y a eu systématiquement une intervention de l'EMAS de secteur auprès de l'unité qui a fait la déclaration

Conseils de discipline suite introduction d'arme blanche = 21 (8 en collège, 6 en LGT/LPO et 7 en LP)

3 signalements concernant les transports scolaires remontés

Perspectives

- Promouvoir l'action du SDSA
- Former tous les EMAS comme formateurs prévention gestion de crise afin de déployer localement ces formations par EPLE, par école et par commune en y associant les personnels des collectivités
- Etablir une procédure avec les FSI pour accentuer les contrôles aux abords des établissements et la remontée des informations

Le plan « Brisons le silence, Agissons ensemble »

À RETENIR

- Questionnaires anonymes à destination des élèves du public et du privé, internes et de retour d'un voyage scolaire dès lors qu'ils comportent une nuitée
- Plateforme « Faits établissements » étendus aux établissements privés
- Evolution du 119 pour permettre de mieux détecter et recueillir la parole de tout élève victime de violences au sein d'une école ou d'un établissement scolaire
- Renforcement des contrôles au sein des établissements privés sous contrat et élargissement du périmètre de ces contrôles

→ Au niveau national

Le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » contribue au développement d'une stratégie pour garantir une école plus sûre et protectrice

Il repose sur 3 piliers :

L'organisation de remontées systématiques des faits de violence au sein des établissements privés sous contrat est rendue obligatoire notamment via l'application « Faits établissement »

Un meilleur recueil de la parole des élèves : le recueil de la parole doit être systématisé dans les lieux où les élèves peuvent être les plus vulnérables avec la mise en place de questionnaires notamment pour les élèves internes et les élèves de retour de voyages scolaires. L'évolution du 119 est nécessaire pour permettre de mieux détecter et recueillir la parole de tout élève victime de violences au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, de permettre à toute personne informée d'une situation d'élève en danger ou en risque de l'être de la signaler. Pour mieux prendre en charge les signalements émanant du 119 les procédures de traitement vont être revues pour tous les faits se déroulant dans une école, un collège ou un lycée. Il y aura une transmission directe systématique aux équipes académiques dès lors qu'ils concernent l'école

Le renforcement des contrôles au sein des établissements privés sous contrat avec l'extension de l'application Faits établissement et le déploiement de 60 inspecteurs territoriaux supplémentaires qui seront chargés du contrôle de ces établissements. Le périmètre des contrôles sera élargi. Aujourd'hui les contrôles portent sur les aspects administratifs et financiers des établissements et sur la bonne mise en œuvre des programmes scolaires par les professeurs. Ils

seront désormais élargis au climat scolaire et à l'absence de maltraitances des élèves

→ Déclinaison académique

Courrier académique à destination des établissements privés sous contrat concernant le signalement des faits les plus graves au sein des EPSC et EPHC

Organisation d'un webinaire à destination des directeurs des établissements privés sous contrat concernant la procédure de signalement et la prise en main de l'application Faits établissement.

Les EMAS de notre académie interviennent déjà dans les établissements privés sous contrat. Ainsi chaque agent peut accompagner sur le terrain les établissements privés sous contrat.

Le service social en faveur des élèves intervient dans les établissements privés sous contrat de l'académie depuis 1999.

Quelques indicateurs

Signalements sur la plateforme « Faits établissement » par des établissements privés sous contrat = 8 dont 6 écoles et 2 collèges concernant 5 atteintes aux personnes et 3 atteintes aux biens)

Nombre de contrôles en établissement privé sous contrat (EPSC) : 2 dans le 1er degré et 2 dans le 2nd degré

Nombre de contrôles en établissement privé hors contrat (EPHC) : 9 dans le 2nd degré dont 5 ont donné lieu à des mises en demeure

Perspectives

- Accompagner les établissements pour l'appropriation de la plateforme Faits établissement (information, formation, aide à la saisie)
- Mettre en œuvre les questionnaires dès réception des instructions
- Poursuivre le programme de contrôle

PLAN BRISONS LE SILENCE

Agir contre les violences à l'école

OBJECTIFS

- Protéger les élèves
- Libérer la parole des élèves
- Renforcer les contrôles des établissements

Lancé en mars 2025, le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » a été mis en œuvre **pour que les violences physiques, morales et sexuelles au sein des établissements privés ou publics ne puissent plus se produire**

SIGNALER LES FAITS DE VIOLENCE

→ Le décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 rend **obligatoires le recueil et le traitement des faits de violence dans les établissements privés sous contrat.**

- **Utilisation de l'application Faits établissement** pour signaler les faits aux niveaux académique et/ou ministériel

- **Mise en place d'une fiche procédure**, communiquée à tous les personnels, pour encadrer la circulation et le traitement des signalements

LIBÉRER LA PAROLE DES ÉLÈVES

→ Dès la rentrée 2025, **le recueil des témoignages des élèves est systématisé.**

- **Dans tous les établissements, en internat et à l'issue de voyages scolaires avec nuitée**, mise à disposition des élèves d'un **questionnaire** : en cas d'alerte, des entretiens avec des professionnels sociaux, de santé et des psychologues seront organisés

- **Mobilisation du 119 Enfance en danger** pour alerter les équipes académiques de signalements d'abus et **vérification de l'affichage obligatoire du 119** dans tous les établissements recevant des mineurs

RENFORCER LES CONTRÔLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

→ L'inspection des établissements privés sous contrat est intensifiée et **élargie aux questions de climat scolaire.**

- **60 inspecteurs supplémentaires** avec des profils variés (santé, social) pour favoriser une approche pluridisciplinaire : 30 à la rentrée 2025 et 30 à la rentrée 2026

- **Mission d'appui au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)** pour renforcer la formation des inspecteurs chargés des contrôles

- **Objectif de 40 % d'établissements inspectés** sur les 2 prochaines années, avec 50 % des contrôles réalisés sur site et 1 000 contrôles réalisés d'ici la fin de l'année civile 2025

Renforcer le lien entre l'école et les parents

- 
- L'accueil des parents à l'école est renforcé pour contribuer à **bâtir un dialogue régulier et apaisé avec les équipes éducatives.**
- **Les parents sont sensibilisés à la lutte contre les violences** et à la prévention des risques liés à un usage inapproprié des écrans.
- **Les parents sont associés à la scolarité de leurs enfants** et dans les décisions qui jalonnent leur parcours.
- Les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers sont **mieux accompagnés.**

L'éducation est une œuvre collective, une responsabilité partagée entre la famille, l'école et l'ensemble des acteurs éducatifs. La coopération des parents est indispensable pour assurer le bien-être, l'autonomie et la réussite de leurs enfants.

Installer les conditions d'un dialogue régulier et apaisé

Une véritable alliance éducative

Les parents doivent comprendre les enjeux de l'école et se sentir suffisamment en confiance pour adopter une posture de dialogue avec les acteurs de la communauté éducative, dès les premières années et tout au long de la scolarité. Tout doit être mis en œuvre pour qu'ils deviennent partenaires de l'école. À cet effet, **une charte de la relation entre les parents et l'école sera élaborée par le ministère** et déclinée dans chaque école et chaque établissement afin de formaliser ce à quoi chacun s'engage pour favoriser l'épanouissement et la réussite des élèves, dans une logique de coéducation. **Le respect mutuel en est la condition essentielle.**

Une école ouverte aux parents

Les parents sont partie prenante des temps forts de la vie des écoles et des établissements. Toutes les occasions doivent être saisies pour leur permettre de découvrir les productions de leurs enfants, de mesurer leurs progrès, de participer à des séances d'apprentissage et de célébrer leur réussite aux examens. De l'école au lycée, des espaces dédiés peuvent être mis à la disposition des parents pour favoriser les échanges aux côtés des équipes éducatives. Des actions accessibles et adaptées aux besoins de chacun seront mises en place pour favoriser la participation de toutes les familles à la vie de l'école.

Par ailleurs, le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), co-piloté par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'intérieur, aide les parents étrangers primo-arrivants à comprendre l'école et ses valeurs, et à apprendre le français afin de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants et leur intégration.

Sensibiliser les parents à l'amélioration du climat scolaire

Une lutte commune contre toutes les formes de violence

Les parents contribuent activement à l'instauration d'un climat scolaire apaisé, favorable à la réussite de leurs enfants. Ils partagent la responsabilité des équipes éducatives dans la lutte contre tous les phénomènes de violence et dans la lutte contre le harcèlement. Dès cette rentrée, une réunion sera organisée pour l'ensemble des parents de collégiens et lycéens, afin de présenter les règles de vie de l'établissement, les objets interdits et les questions relatives à la sécurité et au respect des valeurs de la République. Ce temps d'échange sera également l'occasion de **rappeler le rôle essentiel des familles aux côtés des équipes éducatives, pour prévenir et combattre le harcèlement et les phénomènes de violence.**

Accompagner les mesures disciplinaires

En cas d'exclusion définitive d'un élève, **le protocole d'accompagnement et de responsabilisation des familles est étendu.** Il vise à formaliser les engagements de l'élève dans son nouvel établissement et est transmis au maire pour information, dans le cadre de la coopération entre chefs d'établissement et élus locaux.

Numérique et écrans : les parents peuvent aider

L'apprentissage de la citoyenneté numérique ainsi que les risques liés à la surexposition aux écrans et aux usages inappropriés du numérique seront également évoqués à l'occasion des réunions de rentrée.

Les parents seront sollicités pour faciliter la mise en place du dispositif Portable en pause pour les collégiens, mais aussi plus globalement pour réfléchir à la place du numérique. Ils peuvent jouer un rôle primordial :

- en s'interrogeant sur leurs propres pratiques ;
- en montrant l'exemple ;
- en s'informant et en prenant conscience de ce qui peut se passer sur Internet et sur les réseaux sociaux, souvent hors de leur contrôle ;
- en s'intéressant à ce que font leurs enfants avec leurs écrans et en imaginant avec eux des activités alternatives hors écrans ;
- en prenant conscience des effets néfastes des écrans sur la santé de leurs enfants et particulièrement sur leur santé mentale ;
- en fixant à la maison des règles conformes aux repères d'âge que préconise le ministère et notamment en évitant de donner un smartphone trop tôt ;
- en participant au dialogue avec les équipes éducatives pour rester en cohérence entre ce qui se passe à l'école et à la maison.

Impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Les parents jouent un rôle déterminant dans la réussite de leurs enfants et dans le respect des compétences des équipes éducatives, notamment par le soutien qu'ils apportent aux exigences de l'école et par l'intérêt qu'ils portent aux apprentissages que leurs enfants y réalisent, aux difficultés qu'ils y rencontrent et au parcours qu'ils y construisent progressivement. L'article L. 312-3 du Code de l'éducation **rend obligatoires les relations d'information mutuelle entre les enseignants et les familles.**

Les parents sont informés très régulièrement grâce au carnet de liaison ou de correspondance, par voie numérique mais également au travers de rencontres, des progrès et éventuelles difficultés de leurs enfants. Des restitutions des évaluations nationales sont organisées pour eux, des temps de bilan sont proposés régulièrement. Ils sont reçus par l'équipe éducative lorsqu'ils en font la demande.

Les parents doivent davantage prendre part à la construction du parcours d'orientation de leurs enfants. Le **plan Avenir** prévoit l'organisation de rencontres spécifiques parents-élèves-professeurs au deuxième trimestre de 3^e pour préparer l'entrée au lycée, et au deuxième trimestre de la 2^e générale et technologique pour envisager la voie générale et le choix des spécialités ou la voie technologique.

Accompagner les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers

En lien avec les services de santé scolaire et les partenaires locaux, **les familles sont associées au repérage et à l'accompagnement des besoins des élèves**, qu'ils soient médicaux, psychologiques ou sociaux, afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque enfant. Les mesures prises en faveur de la santé et du bien-être des élèves **accordent une place centrale aux parents, qui :**

- alertent la communauté éducative des fragilités ou des besoins de leur enfant ;
- donnent leur accord pour qu'il soit reçu et diagnostiqué par un professionnel de santé ;
- partagent avec la communauté éducative les informations essentielles pour la prise en charge et les adaptations à mettre en place ;
- accompagnent leur enfant aux rendez-vous de suivi ;
- acceptent de mettre en place à la maison les actions préconisées par les professionnels de santé et les personnels éducatifs.



Les pôles d'appui à la scolarité (PAS), dont la généralisation est engagée à cette rentrée, apportent des réponses rapides et adaptées aux besoins des élèves, sans nécessiter une reconnaissance de handicap. Les parents y trouvent un interlocuteur dédié, qui les écoute, les informe et construit avec eux des solutions adaptées. Cette collaboration renforce la confiance entre familles et école et garantit une meilleure continuité dans le parcours de l'enfant.

Une meilleure représentation des parents à l'école

L'article L. 111-4 du Code de l'éducation **attribue aux parents d'élèves le rôle de membres de la communauté éducative à part entière.** Par l'intermédiaire de leurs représentants, élus une fois par an, ils sont conviés à participer à différentes instances de la vie de l'école ou de l'établissement : conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration. Ils bénéficient d'un droit de regard sur le fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Le décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 reconnaît par ailleurs le rôle des associations de parents d'élèves et facilite l'exercice du mandat des représentants des parents.

La représentation des parents au sein des instances de l'école ou de l'établissement doit être encouragée et facilitée. À partir de cette rentrée, le vote par voie électronique est encouragé, en complémentarité du vote par bulletin papier.

À RETENIR

→ Le plan pour le climat scolaire et les compétences psycho-sociales
Création de 150 postes de CPE et de 600 AED en 2025.

→ *Au niveau national*

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de la politique publique en matière d'éducation. A cet effet, le plan ministériel pour la tranquillité scolaire vise à apaiser, protéger et responsabiliser au sein des EPLE. Le développement des compétences psychosociales (CPS) chez les élèves apparaît comme un levier majeur.

→ *Déclinaison académique*

Un plan de formation est décliné au niveau académique. Il touchera d'abord les personnels d'encadrement, puis sera déployé auprès des personnels, notamment les CPE afin d'assurer le développement effectif des CPS auprès des élèves.

Parallèlement, une enquête locale de climat scolaire avait été déployée dans les collèges de l'académie en 2023-2024. Dans les collèges l'ayant réalisée, les équipes (CPE et AED) sont accompagnées pour mettre en place des projets de fonctionnement adaptés aux problématiques ainsi relevées).

Perspectives

- Poursuivre le déploiement du plan de développement des CPS en EPLE. Continuer sur le terrain l'accompagnement des équipes vie scolaire dans la construction de modalités de fonctionnement adaptées aux difficultés relevées. En lycée professionnel, un accompagnement spécifique vise la mise en place des périodes d'intégration.
- Concernant la sécurité dans et aux abords des EPLE, une réflexion reste à construire avec les collectivités territoriales. En lycée professionnel, la question du transport, induite par les EDT, mérite d'être posée.
- Le travail académique portant sur les poly-exclus conduit à interroger les protocoles de gestion des exclusions de cours, les protocoles d'accueil des élèves arrivant en cours d'année scolaire. Sur le plan pédagogique, la bienveillance au sein des salles de classe représente un enjeu majeur.

La lutte contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- La lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, priorité de notre ministère, fait l'objet d'une évaluation territoriale et nationale à partir de trois indicateurs précis :
- mesurer l'effectivité de l'engagement des écoles et établissements dans le programme PHARE.
 - apporter une réponse positive et décisive à chaque situation.
 - s'assurer de la formation de tous les personnels.

→ L'actuel plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire s'articule autour de quatre axes principaux : prévention, détection, réponse et traitement renforcé, sous la bannière du programme pHARe (100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions).

→ Au niveau national

Axes d'actions	Mesures prévues	Echéances/Objectifs
Renfort des équipes de vie scolaire	Recrutement de 150 CPE et 600 AED pour les établissements les plus exposés	À partir de janvier 2025
Programme pHARe	• Généralisation obligatoire dans toutes les écoles, collèges et lycées • Passation du questionnaire d'autoévaluation de chaque élève de CE2 à la Terminale	Engagement annuel
Dispositif de signalement	Renforcement des moyens humains du numéro 3018 pour un traitement plus efficace des signalements	En cours
Outils pédagogiques & formation	• Mise à disposition de mallettes pédagogiques • Formation continue de tous les personnels, y compris contractuels	Tous formés d'ici 2027
Suivi psychosocial	Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles, les collèges et lycées	D'ici fin 2025
Prévention du cyberharcèlement	Généralisation de la "pause numérique" dans les établissements scolaires	Rentrée 2025

→ Déclinaison académique

Renfort des équipes de vie scolaire
L'académie de Guadeloupe bénéficie d'une dotation de 1 poste de CPE et de 3 postes d'AED.

Service de Défense et de Sécurité Académique II a
pour mission d'assurer un environnement éducatif sain et sécurisé, en assurant la veille, l'alerte, le traitement et le suivi des événements graves et des incidents.

Programme pHARe
Management de proximité avec les structures scolaires, accompagnement dans le pilotage et la mise en œuvre effective du programme pHARe.
Mutualisation des ressources locales, regards croisés sur les pratiques.

Formation des personnels
Poursuivre le déploiement du module d'autoformation disponible en libre accès sur MAGISTERE et du kit de formation en présentiel.
Pérenniser la formation des personnels ressource harcèlement.

La pause numérique
Après des expérimentations encourageantes en 2024 au sein de 5 établissements de l’archipel, le dispositif sera désormais applicable dans tous les collèges à compter de septembre 2025.

Secouriste en santé mentale
Le secouriste en santé mentale joue un rôle essentiel dans la lutte contre le harcèlement scolaire en contribuant ainsi à prévenir l’aggravation des troubles psychiques et à renforcer le réseau de vigilance au sein de l’établissement.

Quelques indicateurs

A la date du 7 juillet 2025, l’académie enregistre 259 signalements pour faits de harcèlement scolaire.
(239 signalements en 2023-2024)
(77 signalements en 2022-2023)
100% des signalements sont traités, la prise en charge est assurée dans les 48 heures.

76.6% des écoles et établissements scolaires seront labellisés programme PHARE pour la rentrée 2025-2026, selon les données saisies sur la plateforme en date du 9 juillet 2025.

Engagement des écoles et établissements scolaires au programme PHARE :

Niveau de labellisation	2024-2025	2025-2026
Niveau PHARE 1 : engagement	6,81%	74,89%
Niveau PHARE 2 : approfondissement	0,43%	0,85%
Niveau PHARE 3 : expert	0%	0,85%
Etablissements non labellisés	92,77%	23,4%

Formation initiale : 70,6% des personnels ressources harcèlement formés, les 29,4% restants le seront durant l’année scolaire 2025-2026.

Les personnels ressources harcèlement ayant déjà suivis la formation initiale, bénéficieront d’une session d’approfondissement annuelle.

Concernant l’ensemble des personnels :
• 576 personnels formés cette année (soit 5,53%).
• 232 personnels avaient suivi le module d’autoformation en libre accès en mai 2025.

Perspectives

- Programme PHARE
- 100 % des établissements au niveau 1 et accroître significativement le nombre d’établissements labellisés aux niveaux 2 et 3.
 - Inciter les équipes à s’engager en faveur de l’amélioration du climat scolaire.
 - Organiser une action académique autour de la journée nationale.

Formation des personnels
Mettre en œuvre le kit de formation en présentiel dans toutes les circonscriptions et au sein de chaque établissement du second degré.
Augmenter le nombre de participants au module d’autoformation.

Favoriser la coéducation pour prévenir et lutter contre le harcèlement
Déployer le parcours de formation à l’attention des parents (CNED). Proposer une session hybride (présentiel/distanciel) au niveau académique à destination des familles.
Proposer une fiche de synthèse modulable récapitulant les actions menées, à transmettre systématiquement aux familles.

La parentalité numérique
Partenariat avec le service de la DRANE pour la mise en place d’actions innovantes sur notre territoire.

Plan académique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire
Instaurer un plan académique de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.



Eduquer à des usages raisonnés et adaptés du numérique

À RETENIR

→ Les outils numériques occupent une place croissante dans le quotidien des élèves et des familles. Utilisés comme support pédagogique, ils peuvent contribuer à l'acquisition de compétences et à l'éducation à la citoyenneté. Un usage inapproprié et excessif des écrans est néfaste pour la santé, la concentration, le développement de l'esprit critique et la socialisation, particulièrement chez les plus jeunes.

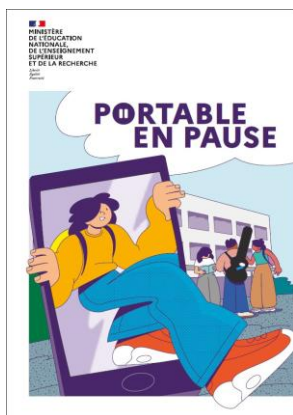
→ Aussi, à la rentrée 2025, il conviendra de développer un « usage raisonné du numérique à l'école », selon quatre axes :

- formation des élèves à un usage raisonné des outils numériques,
- droit à la déconnexion : suspension des mises à jour dans les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire le soir et en fin de semaine,
- généralisation du dispositif « Portable en pause »,
- accompagnement des familles.

→ Cette démarche devra être intégrée dans la stratégie éducative de l'établissement scolaire et du plan d'actions visant à garantir, au sein des classes et de l'unité éducative, un climat scolaire serein indispensable aux apprentissages.

→ Au niveau national

Expérimenté dans plus d'une centaine de collèges pendant l'année 2024-2025, « la pause numérique », consistant à neutraliser l'usage du téléphone portable par les élèves dans l'enceinte du collège, pendant les cours, mais aussi dans les couloirs et espaces communs, a des effets significatifs sur le climat scolaire et la disponibilité des élèves pour les apprentissages.



La circulaire du 10 juillet 2025 généralise « portables et objets connectés en pause » à tous les collèges et aux lycées qui le souhaitent. Pour ce faire, l'article L. 5115 du Code de l'éducation en interdit l'utilisation à l'école et au collège. Cette

interdiction peut être étendue aux lycées, sous réserve de la modification du règlement intérieur. De plus, la confiscation de l'appareil est possible si elle prévue par le règlement intérieur.

Les modalités de mise à l'écart des objets connectés seront déterminées, par les chefs d'établissement, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement. Plusieurs dispositifs (pochettes, mallettes, casiers, etc.) mobilisés cette année, et ayant apporté satisfaction sont possibles.

Des mesures permettant le droit à la déconnexion sont également à mettre en place dans toutes les unités éducatives : la suspension des mises à jour des ENT le soir et le week-end, le respect d'un temps en classe pour noter les devoirs, la communication d'une note par l'ENT seulement après sa transmission à l'élève par l'enseignant.

Les modalités d'application de ces mesures seront formalisées dans le règlement intérieur et intégrées au projet d'établissement. Elles reposent sur la vigilance des équipes, la configuration adaptée des outils, et l'engagement de toute la communauté éducative à promouvoir une culture numérique respectueuse et apaisée.

→ Déclinaison académique

Dans notre région académique, 7 collèges se sont engagés dans l'expérimentation « la pause numérique » selon diverses modalités et tempo-

ralités.

Un seul collège n'a pas abouti. 3 collèges ont fait l'acquisition de matériel pour collecter ou neutraliser les téléphones portables. Les autres ont fait le choix d'encourager « une venue au collège sans portable » ou celui du « portable éteint dans le sac ». En dépit du signalement des freins liés au financement et à la gestion, l'intérêt général de la mesure est partagé de façon unanime.

L'expérimentation a été intégrée dans un projet éducatif plus large et un plan d'actions visant tout ou partie de la communauté éducative : élèves, familles, personnels. Ce plan comporte des actions de sensibilisation (pouvant cibler, dans le cadre de la liaison des élèves de CM2), de prévention des dérives, d'information ou de formation, de responsabilisation des élèves et des familles, de mobilisation du numérique dans le cadre de valorisation de projets.

De façon globale, les bénéfices sont soulignés de façon unanime, notamment sur le bien-être des élèves, la qualité des interactions dans la cour, la concentration en classe. Une adhésion forte des familles est saluée également. Enfin certains établissements ont bénéficié de la mise en place d'actions de formations sur cette thématique à destination des familles dans le cadre du volet parentalité du TNE.

Il s'agira de s'appuyer sur ce bilan pour la mise en place d'un usage raisonné du numérique dans les unités éducatives.

Quelques indicateurs

Un état des lieux à la rentrée 2025, en janvier 2026 et en fin d'année scolaire de la mise en œuvre de ces mesures via une enquête permettra de mesurer l'avancée de la mise en œuvre et d'identifier les établissements à accompagner et leurs besoins.

Perspectives

- Intégration de ce sujet dans les travaux du GT1 du CASF : « les contextes d'apprentissage ».
- Diffusion à la rentrée, des éléments du bilan académique et du vadémécum disponible sur la page Eduscol dédiée à l'ensemble des cadres de l'académie. Article sur le site de la DRANE.
- Valorisation des actions conduites au sein de quelques unités éducatives.
- Intégration de ce sujet dans les axes du travail à conduire par les inspecteurs de circonscription, les inspecteurs référents et dans le pilotage disciplinaire de la gestion du travail personnel de l'élève et de l'évaluation des acquis.
- Mobilisation de la DSI et des collectivités pour la mise en œuvre des mesures relatives au « droit à la déconnexion numérique ».
- Poursuite de la mobilisation du volet parentalité du TNE pour l'accompagnement des familles.
- Mise en place du suivi de la mise en œuvre et de ses effets.



La santé scolaire : un déterminant de la réussite et du bien-être des élèves

À RETENIR

→ Les Assises de la santé scolaire de mai 2025, ont identifié les priorités en santé mentale, qui complètent les actions débutées depuis l'année scolaire 2023/2024 de façon globale et collaborative pour renforcer la santé mentale des élèves.

→ Les objectifs principaux sont les suivants :

- Agir pour la santé le bien-être des élèves et la protection de l'enfance
- Mettre la santé mentale des jeunes au cœur des actions.

→ Principales actions à poursuivre en académie :

- Formaliser la mise en œuvre effective des protocoles en santé mentale au premier et second degré.
- Repérer précocement les élèves en situation de souffrance.
- Favoriser la prise en charge des élèves repérés.
- Former le personnel au repérage et à la gestion des situations de mal-être.
- Permettre l'accompagnement individualisé par les psychologues, les médecins, les infirmiers et assistants sociaux EN.
- Renforcer le partenariat avec les acteurs extérieurs (CMP, MDA, ARS, ...).

→ Au niveau national

Quatre grands objectifs :

1. Réaffirmer la triple mission de la santé scolaire : prévention, détection et promotion de la santé ;
2. Agir dès le plus jeune âge pour renforcer la prévention ;
3. Faire alliance avec les partenaires de l'École pour garantir une prise en charge plus efficace ;
4. Agir tous ensemble en faveur de la santé mentale :

Mieux détecter et prendre en charge

- Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles, collèges et lycées d'ici fin 2025 ;
- Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction ;
- Former « deux personnels repères » en santé mentale dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026 ;
- Développer le partenariat avec les maisons des adolescents (MDA) ;
- Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques (CMP).

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

- Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale (un dans chaque département) identifiés au sein de pôles départementaux santé, bien-être et

protection de l'enfance ;

- Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé en faveur de la santé mentale.

Sensibiliser et prévenir

- Renforcer les compétences psychosociales des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves ;
- Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens.

→ Déclinaison académique

En lien avec les directives ministérielles, le déploiement suivant a été réalisé :

- Formations des « personnels repères » en santé mentale depuis l'année scolaire 2023/2024
- Inscription dans les carnets de correspondance des numéros verts : 3114 (prévention suicide), le 119 (enfance en danger) et le 3018 (prévention du harcèlement) ;

Transmission des protocoles en santé mentale et de la notice au second degré mai et septembre 2024 ;

Transmission des protocoles en santé mentale et de la notice au premier degré et rappel second en juin/juillet 2025 ;

Webinaires en direction des chefs d'établissements CPE, directeurs, personnels de santé/ social, psychologues EN, EMAS, enseignants et autres personnels entre mai 2024 et mai 2025

Partenariat organisé et étroite collaboration sur le territoire depuis 2022 avec la MDA des Abymes et les différentes antennes ;

Rencontres organisées au premier trimestre 2024/2025 entre les districts infirmiers EN et les CMP des différents secteurs en vue de l'amélioration de la collaboration ;

Le personnel de santé/ social et les psychologues EN ont participé au séminaire d'information et de présentation du dispositif « prévention suicide » et aux différents webinaires portant sur 3 points essentiels :
La psychologie de l'enfant et de l'adolescent
Qu'est-ce que la santé mentale
La protection de l'enfance.

Quelques indicateurs

Au cours de l'année 2022/2023, 36 personnels (CPE et professeurs d'EPS) de 18 collèges ont été formés aux premiers secours en santé mentale par Promotion santé (anciennement IREPS).

Nombres d'élèves vus par le personnel de santé pour une souffrance psychique :

- Année scolaire 2023/2024 : 678
- Année scolaire 2024/2025 : 535

Formation des « personnels repères » (secouristes en santé mentale) :

- 14 formateurs académiques en santé mentale formés en février /avril 2024
- 142 secouristes formés dans tous les collèges et les lycées collèges entre mai et novembre 2024.
- 30 directeurs d'école et CPC de la circonscription de Capesterre Belle-Eau formés en mai 2025.

Perspectives

- Intervention lors des réunions de bassin ;
- Formation magistère en faveur des chefs d'établissement proposée par le national, accessible aux directeurs d'école de l'académie ;
- Accompagnement des établissements dans le cadre de la mise en place du protocole ;
- Formation « des personnels repères » dans les 11 autres circonscriptions (IEN, directeurs d'école et CPC) au premier trimestre 2025/2026 ;
- 3 sessions de formation supplémentaires pour le second degré ;
- Réajustement en lien avec les prochaines directives du national.

Les principales étapes du protocole santé mentale

→ Dans chaque école, collège et lycée → Dès la rentrée 2025



REPÉRER

- Quels signes ?
- Par qui ? Tous, dont les personnels repères en santé mentale



ALERER

- Qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement
- Par quels moyens ? Fiche d'alerte, email, oralement, etc.
- Par qui ? Tous
- En cas d'urgence : composer le 15 ou le numéro d'urgence prévention suicide 3114



ÉVALUER

- Comment ? Outils d'évaluation
- Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ADRESSER

- En interne
 - Vers qui ? Un autre personnel social ou de santé
- En externe
 - Vers qui ? Les professionnels sociaux ou de santé, en ville ou hôpital, partenaires de l'éducation nationale (centres médico-psycho-pédagogiques, maisons des adolescents, etc.)
 - Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ASSURER UN SUIVI

- Comment ?
 - Attention particulière à l'élève
 - Aménagements si nécessaire
 - Poursuite du suivi externe et lien avec les personnels sociaux et de santé
- Par qui ? L'équipe éducative et pédagogique

PROMOUVOIR LA BONNE SANTÉ MENTALE

- ✓ Constituer l'équipe ressource et informer de l'existence du protocole
- ✓ Effectuer un diagnostic
- ✓ Accompagner et former les adultes de l'école ou de l'établissement
- ✓ Soutenir et outiller les élèves sur la santé mentale
- ✓ Développer les compétences psychosociales (CPS)
- ✓ Développer le lien avec les familles

PLAN SANTÉ SCOLAIRE

12 mesures pour grandir en bonne santé

AGIR POUR LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 1.** **Prévention, détection et promotion de la santé** : recentrer les personnels sur leur cœur de métier en allégeant leur charge administrative.
- 2.** **Détecter dès le plus jeune âge** : 100 % des élèves doivent bénéficier d'une analyse personnalisée de leur situation de santé.
- 3.** **Garantir une prise en charge plus efficace** : faire alliance avec les partenaires de l'École.



AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE

- 4.** **Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale** dans toutes les écoles, collèges et lycées d'ici fin 2025.
- 5.** **Former à la santé mentale** les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- 6.** Former deux **personnels repères en santé mentale** dans chaque circonscription (premier degré) et dans tous les collèges et lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.
- 7.** Développer le partenariat avec les **maisons des adolescents**.
- 8.** Organiser un système de coupe-files pour faciliter **l'accès des élèves aux centres médico-psychologiques**.
- 9.** **Nommer 100 psychologues de l'éducation nationale conseillers techniques en santé mentale**, soit un par département.
- 10.** **Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé** en faveur de la santé mentale.
- 11.** **Renforcer les compétences psychosociales** des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves.
- 12.** **Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation** auprès des lycéens et l'expérimenter auprès des collégiens.



À RETENIR

- L'évolution des ressources humaines au ministère de l'Éducation nationale reflète les transformations profondes du système éducatif, des politiques publiques, et des attentes sociales envers l'école. Un focus sur 3 sujets de la politique RH fortement incarnée par la stratégie RH26 : la Protection Sociale Complémentaire, le plan égalité professionnelle Femme-Homme, et la feuille de route RH 2025-2028.
- À partir d'avril 2026, l'ensemble des agents bénéficieront du nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé. L'employeur assurera une prise en charge financière à hauteur de 50 % des cotisations.
- Le ministère est engagé depuis 2018 dans un dialogue social soutenu pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Au regard d'inégalités toutefois persistantes le ministère réaffirme son engagement avec un 2ème plan national pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan national d'action 2025-2027 (PNA) s'inscrit dans une démarche volontariste pour atteindre l'égalité réelle dans les différentes dimensions de la gestion des ressources humaines
- Quant à la feuille de route RH académique a pour objectif de construire une gestion des ressources humaines qui met au centre les besoins et aspirations des personnels, tout en répondant aux impératifs institutionnels.

→ Au niveau national

Le nouveau régime de protection sociale comporte des avancées majeures pour la couverture des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

La cotisation donnera notamment accès à :

- Un panier de soins avantageux commun à l'ensemble des agents
- Deux options facultatives pour renforcer la couverture du panier de soins
- Un accompagnement social et des actions de prévention en santé
- La possibilité d'adhérer au régime collectif facultatif de prévoyance (risques d'incapacité, d'invalidité ou de décès)

Afin de garantir à chacun une couverture santé accessible, des mesures tarifaires sont mises en place

- Le montant de la cotisation au panier de soins dépendra de la rémunération de l'agent
- 50 % de la cotisation au panier de soins seront pris en charge par les ministères
- 50 % de la cotisation aux options seront pris en charge par les ministères, dans la limite de 5 €
- Une participation des ministères pour la

souscription au régime de prévoyance est prévue à hauteur de 7 € par mois

→ La prise en charge actuelle de 15 € par mois sera remplacée par cette nouvelle protection

Concernant les nouvelles mesures pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle : Le plan national d'action 2025-2027 se réfère au plan interministériel « Toutes et tous égaux ». Il se décline en sept axes :

Axe 1 : conforter la gouvernance et l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur des politiques de ressources humaines sur le long terme

Axe 2 : favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur

Axe 3 : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Axe 4 : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale

Axe 5 : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Axe 6 : agir pour la santé des femmes au travail

Axe 7 : communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Enfin concernant la feuille de route académique RH : La stratégie ministérielle RH26, mise à jour en juillet 2025, s'articule autour de trois axes stratégiques :

Attirer : valoriser les métiers, réformer le recrutement, diversifier les profils.

Fidéliser : renforcer l'offre d'évolution de carrière, la proximité RH, la qualité de vie au travail.

Moderniser : simplifier les démarches, digitaliser via l'outil Colibris, mettre en place une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), former les gestionnaires RH

La politique nationale comprend également des lignes directrices de gestion (LDGS) déclinées dans un Bulletin officiel n°2 du 13 février 2025, qui visent à piloter les RH à moyen terme (2025-2028), en insistant sur l'accompagnement personnalisé, l'égalité professionnelle, la transformation numérique et l'inclusion.

→ Déclinaison académique

LaPSC

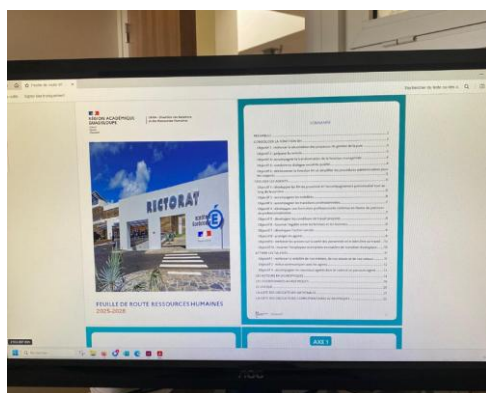
A partir de septembre 2025, la direction RH académique conjointement avec l'opérateur MGEN section de Guadeloupe organiseront des réunions en présentiel pour présenter l'ensemble de la mise en œuvre. Une FAQ est déjà disponible sur le site académique

Le Plan Egalité professionnelle Femmes-Hommes

Dès septembre 2025, des groupes de travail seront organisés avec les représentants des personnels pour l'élaboration du Plan académique d'Actions et ses indicateurs.

La feuille de route académique RH

Déjà disponible sur le site académique, des actions de communication seront organisées durant l'année et les indicateurs publiés dès 2026.



Perspectives

LaPSC

Les enjeux de la PSC sont de consolider l'attractivité du métier, notamment pour les jeunes enseignants ou les contractuels, d'assurer une équité entre les agents, quelle que soit leur affectation géographique ou leur statut et veiller à l'harmonisation entre les ministères et les fonctions publiques : État, territoriale, hospitalière.

Le plan Egalité professionnelle Femmes-Hommes

Le PNA 2025-2027 du ministère marque une évolution vers plus de concrétisation et de suivi opérationnel, avec une volonté de transformer l'égalité professionnelle en une réalité tangible. Les perspectives les plus probantes concernent l'égalité salariale, la mixité dans les responsabilités, la prévention des stéréotypes dès l'école, et l'attention portée à la santé des femmes au travail.

Le véritable enjeu sera l'effectivité des mesures : leur déclinaison dans notre académie, la diffusion des formations obligatoires, le suivi des indicateurs, ainsi que l'appropriation par l'ensemble des personnels.

La feuille de route académique RH

Elle incarne une ambition : faire de la gestion des ressources humaines un véritable levier de transformation, ancré dans la proximité, la qualité de vie au travail, l'inclusion et l'évolution professionnelle. Le défi majeur est de s'assurer que notre feuille de route RH se traduise bien sur le terrain, avec des indicateurs clairs, un pilotage efficace et une implication active de tous les acteurs RH.



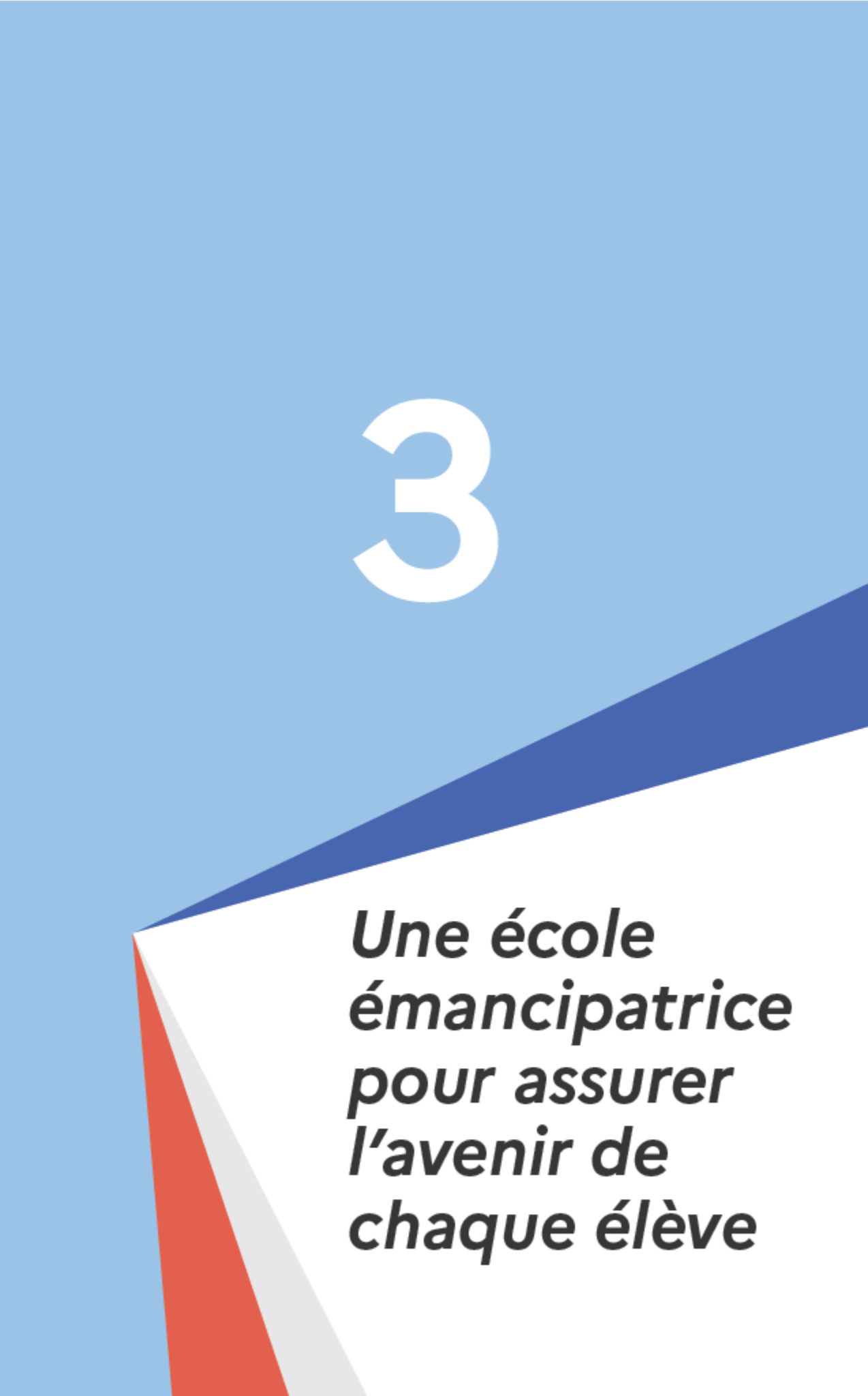
RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité



acg





3

***Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

OBJECTIFS

→ Transmettre des valeurs fondamentales comme le respect de soi et des autres

→ Prévenir les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal

→ Promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les stéréotypes

→ Protéger contre toutes les formes de violence en renforçant la capacité des élèves à demander de l'aide

ÉDUCER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE AU PREMIER DEGRÉ

Les notions abordées se **concentrent sur l'éducation à la vie affective et relationnelle.**

Le programme respecte le développement et la maturité des élèves, avec des thèmes comme :

- **apprendre à se connaître** et à connaître son corps ;
- améliorer le bien-être, **encourager les élèves à s'exprimer** ;
- permettre **des choix responsables** ;
- **respecter les autres et vivre ensemble** grâce au respect et à l'empathie ;
- prévenir **toutes les formes de violence.**

→ Les questions liées à la sexualité ne sont pas abordées avant le collège.



ÉDUIQUER À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE, ET À LA SEXUALITÉ AU SECOND DEGRÉ



Le programme aborde des sujets plus complexes tout en respectant l'âge des élèves.

Des notions biologiques d'anatomie et de reproduction, de prévention des risques, ainsi que des notions liées aux droits humains sont convoquées pour :

- **transmettre des connaissances** sur la sexualité et la santé, sur la reproduction, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- **favoriser des choix éclairés** et responsables ;
- **lutter contre les discriminations** : sensibiliser aux stéréotypes, notamment de genre, et **promouvoir l'égalité et le respect** entre les sexes ;
- **prévenir les violences** sexuelles et le harcèlement : inculquer les notions de consentement, de respect et de droit.

UN DÉPLOIEMENT EFFECTIF DÈS LA RENTRÉE 2025

- ✓ Au moins **3 séances par an** conformément à la loi en vigueur depuis 2001 (article L. 312-16 du Code de l'éducation)
- ✓ Des programmes progressifs, **respectant la maturité et l'âge** des élèves

UNE MISE EN ŒUVRE ACCOMPAGNÉE

- ✓ Un **plan de formation national** est déployé pour accompagner les professeurs, incluant des sessions en académie et des parcours d'auto-formation en ligne
- ✓ Des **ressources sont mises à disposition** sur Éduscol pour guider les équipes éducatives dans la mise en place des séances

À RETENIR

- L'actualité de l'école inclusive est marquée par les déploiements de 4 PAS préfigureurs et par la poursuite de création de dispositifs inclusifs : 7 ULIS, 1UEEA et UEE.
- L'ensemble des jeunes accueillis au sein des Etablissements médico-sociaux sont en mesure de bénéficier d'un INE conformément aux engagements du président de la République lors de la conférence nationale du handicap de 2023.
- 7200 Livrets de parcours inclusifs ont été ouverts dans l'académie. L'accès à tous les personnels d'enseignement et d'inspection est désormais possible et s'effectuera lors de la première période de l'année scolaire.

→ Au niveau national

Une coopération avec les acteurs des secteurs médico-social et sanitaire

Au niveau national, à la rentrée 2025, près de 500 Pôles d'appui à la scolarité (PAS) vont se déployer sur l'ensemble du territoire en vue de leur généralisation prévue en 2027. En appui des équipes pédagogiques, ils visent à améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

En soutien des enseignants et à l'écoute des familles, le PAS doit apporter, dans des délais raccourcis, une réponse de premier niveau, qu'elle soit pédagogique, éducative ou médico-sociale, en mobilisant les ressources disponibles sur le territoire, sans attendre une éventuelle reconnaissance de handicap. Le PAS articule l'action des professionnels de l'éducation nationale et du secteur médico-social nécessaire pour construire les réponses aux besoins de chaque élève et de l'équipe éducative.

Un suivi attentif du déploiement des PAS permettra, d'une part, d'améliorer les modalités de leur fonctionnement et la coordination des acteurs et, d'autre part, d'accompagner leur mise en place en s'inspirant des bonnes pratiques des PAS préfigureurs.

Cet enjeu majeur de coopération se décline au sein du comité de suivi de l'école inclusive (CDSEI) afin de mieux identifier les besoins et les moyens du territoire. Le CDSEI, co piloté avec l'ARS, s'inscrit en continuité de la convention cadre de partenariat, et permet de garantir des parcours inclusifs pour tous les élèves en situation de handicap, au service d'une plus grande ambition en termes d'insertion sociale et professionnelle.

L'évolution dynamique de ces dernières années en matière d'offre d'enseignement pour les enfants à besoins particuliers s'inscrivent pleinement dans les travaux du CDSEI au sein duquel tous les acteurs de l'école inclusive (Etat, collectivités territoriales, MDPH ainsi que les associations gestionnaires sont parties prenantes.

L'ambition d'une école pleinement inclusive invite à poursuivre l'externalisation des unités d'enseignements des établissements spécialisés au sein des écoles, collèges et lycées, dans le respect des moyens d'enseignement mis à disposition par conventionnement constitutif.

L'école inclusive repose sur l'importance de l'appui du secteur médico-social, qui dispose d'une expertise de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. En se croisant, ces expertises complémentaires confortent leur parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap.

→ Déclinaison académique

L'académie de la Guadeloupe propose la création de 4 PAS préfigureurs au sein de la région académique de la Guadeloupe. Les implantations sont les suivantes : 1PAS sur îles du Nord, 1 PAS sur Baie Mahaut, 1PAS sur Pointe à Pitre et 1 PAS sur les Abymes.

Dans le cadre de la désinstitutionnalisation des EMS en faveur d'une école inclusive, 10UEE ont déjà été implantées au sein des établissements scolaires tous degrés confondus. 60 jeunes sont scolarisés en UEEA à la rentrée 2025, une nouvelle UEEA (unité d'enseignement élémentaires pour élèves autistes) est créée et implantée sur

la commune de Basse Terre (école élémentaire Gaston Michineau). Au-delà de cette création, une stratégie de déploiement des dispositifs inclusifs (ULIS-UEE) au sein des établissements est en cours de réalisation associant le rectorat, les organismes gestionnaires, l'ARS et les collectivités territoriales.

Quelques indicateurs

Au 1er juillet 2025, dans l'académie, 3902 élèves en situation de handicap notifiés soit 3,9 % sur l'ensemble des effectifs du premier et du second degré. Nous constatons une hausse de 300 élèves de plus par rapport à la rentrée 2024. 63% de ces élèves bénéficient d'une notification en aide humaine, soit plus de 12% en 1an.

Il faut ajouter à cet effectif plus de 600 jeunes scolarisés en unité d'enseignement (UE) dans les établissements médicosociaux, en interne ou en UE externalisée. Pour votre information, une centaine d'élèves sont en attente de places en IME et sont scolarisés au sein des élèves établissements scolaires.

Structures spécialisées, les SEGPA contribuent à l'élaboration de parcours inclusifs pour 815 collégiens. S'ajoutent à ces effectifs tous les jeunes qui, pour une raison de santé, sont empêchés de fréquenter un établissement scolaire de manière temporaire ou durable et pour lesquels une scolarisation alternative ou une assistance pédagogique à domicile sont assurées.

Le rectorat assurera le déploiement de 129 unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) à la rentrée 2025. 7 nouvelles ULIS sont actées ainsi que le déploiement d'une UEEA sur l'école Gaston Michineau à Basse Terre et la création d'un deuxième poste de professeur ressources TND.

Perspectives

Une dotation supplémentaire en moyen AESH

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Dans l'académie ce sont plus de 1200 AESH qui sont en poste à la rentrée 2025.

Ces nouveaux moyens seront déployés au sein des 28 PIAL et/ou PAS. Le sens de l'action des AESH sera au cœur des logiques d'accompagnement dans le respect des cadres d'emploi de ces personnels qui représentent la deuxième catégorie de personnels de l'Education nationale.

A noter la poursuite de la prise en charge la rémunération des AESH pendant la pause méridienne permettant l'amélioration de l'accompagnement des jeunes sans créer de rupture de scolarisation.

Mise en œuvre des pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour un déploiement effectif à horizon de la rentrée scolaire 2027.

L'académie s'attèlera à préparer le territoire 100% PAS d'ici la rentrée 2027 en partenariat avec l'ARS.

Une cartographie est à construire et à arrêter conjointement.



Améliorer les dispositifs de l'École inclusive

→ Le comité national de suivi de l'École inclusive (CNSEI), institué en 2019, est un espace essentiel de concertation avec l'ensemble des acteurs de l'École inclusive, notamment les associations de parents d'élèves en situation de handicap, les collectivités, les représentants de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Le dernier CNSEI s'est tenu le **2 février 2025**.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE QUI PROGRESSE

- **Amélioration de l'équipement des élèves en matériel pédagogique adapté (matériel informatique et outils d'accès aux apprentissages)**



7,6 semaines de délai moyen entre la notification MDPH et la délivrance du matériel auprès de l'élève en 2024, contre 9,4 semaines en 2023



83,2 % des départements ont mis en place une procédure de reconditionnement du matériel

- **Poursuite de l'enregistrement des élèves du secteur médico-social dans les bases de l'éducation nationale (rentrée 2024) :**

13 000 élèves scolarisés en unité d'enseignement du secteur médico-social disposent déjà d'un identifiant national élève (INE).

- **Fonctionnement en « dispositif intégré » de tous les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) accompagnant des enfants en situation de handicap** (décret du 5 juillet 2024) : une réponse qualitative qui favorise un parcours scolaire fluide, adapté à l'évolution des besoins des enfants, en permettant de mobiliser différentes modalités d'accompagnement (ambulatoire, accueil de jour ou de nuit) de manière souple, sans nouvelle notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) en cas de changement.

UN DÉPLOIEMENT CONTINU

RENTREE 2025

- **75 nouveaux dispositifs** pour les troubles du neuro-développement (TND)
 - dont 19 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)
 - dont 32 dispositifs d'autorégulation (DAR) ou unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans le 1^{er} degré et 24 DAR dans le 2^e degré
- **25 nouvelles personnes ressources TND (PR-TND)**

OBJECTIF 2027

- **100 personnes ressources TND** (1 par département)

Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)

OBJECTIFS

- Apporter des réponses pédagogiques, éducatives ou médico-sociales rapides et adaptées aux élèves et à leurs familles
- Coordonner les ressources
- Soutenir les enseignants et les établissements

Pour les élèves, avec ou sans notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) :

- avec des besoins éducatifs particuliers ;
- dans une situation pouvant évoluer vers le handicap ;
- en situation de handicap.

LES ÉQUIPES DU PAS

- Chaque PAS est animé par un binôme composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur du secteur médico-social.

Binôme permanent =

1 coordonnateur (éducation nationale) + 1 éducateur spécialisé (médico-social)

- Ce binôme peut mobiliser différentes ressources de l'éducation nationale et du territoire.

Ressources mobilisables

- **Au sein de l'éducation nationale**

Professeurs ressources (numérique, troubles du neuro-développement, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc.), enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH), psychologues et personnels de santé, équipes pédagogiques et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) référents, services départementaux de l'École inclusive

- **Dans le secteur médico-social**

Éducateurs spécialisés dédiés, équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation (Emas)

- **Dans le secteur sanitaire et paramédical**

Professionnels libéraux mobilisés via l'Emas (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, infirmiers, éducateurs, etc.)

LES MISSIONS ET LES RÉPONSES DU PAS

- Le PAS reçoit les familles des élèves présentant des besoins particuliers et expertise le besoin des élèves en s'appuyant notamment sur le contenu du livret de parcours inclusif (LPI). Il fait ensuite appel aux ressources de son secteur et accompagne les équipes pour mettre en place des aménagements et adaptations au sein de la classe :

- **Accompagnement** pédagogique

- **Matériel** pédagogique adapté

- **Accompagnement** éducatif et médico-social

- **Accompagnement** humain

À RETENIR

→ L'orientation des jeunes en Guadeloupe s'inscrit dans un contexte national en mutation, porté par des valeurs d'équité et d'émancipation. Le programme Avenir(s), généralisé cette année après expérimentation, met l'accent sur l'accompagnement, notamment via une plateforme en ligne destinée aux élèves et équipes pédagogiques du collège au lycée. Le plan Avenir inscrit l'accompagnement à l'orientation dans le projet d'établissement, avec 4 demi-journées dédiées chaque année de la 5e à la terminale. Le rôle des parents et de leurs associations est réaffirmé, en lien avec le plan Maths/Filles qui vise à renforcer la présence féminine dans les filières scientifiques et technologiques.

→ La liaison Bac-3/Bac+3, incarnée par Parcoursup, est centrale pour l'information et la sélection post-bac. Les stages de troisième et de seconde restent des étapes clés pour découvrir le monde professionnel et affiner les choix d'orientation. La région doit relever des défis liés à ses spécificités géographiques, socio-économiques et éducatives, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'amélioration continue. La concertation régionale de janvier 2025 a réuni Éducation nationale, collectivités et acteurs socio-économiques pour construire une vision partagée de l'orientation.

→ Au niveau national

L'année scolaire 2025/2026 sera marquée par une nouvelle convention État/collectivités, clarifiant les missions pour plus de cohérence locale. Parallèlement, un groupe de travail national valorisera les compétences non scolaires des élèves s'orientant vers la voie professionnelle. Enfin, la formation des professeurs principaux, notamment de 3e, est une priorité pour les outiller en information et posture d'accompagnement.

Le stress lié à l'orientation, souvent lié à l'évaluation, conduit chaque établissement à repenser ses protocoles pour expliciter les attentes, en associant élèves et parents. Dans la continuité du lycée, la liaison avec l'enseignement supérieur est renforcée : Parcoursup gagne en clarté, les cordées de la réussite luttent contre l'autocensure des jeunes de quartiers prioritaires, et le dispositif PaRéO offrira une année propédeutique aux nouveaux bacheliers pour mieux réfléchir à leur projet.

→ Déclinaison académique

En académie, une déclinaison de la convention nationale sera travaillée en lien avec les collectivités locales : la région Guadeloupe mais aussi la collectivité de Saint Martin et celle de Saint Barthélemy.

Une stratégie territoriale de formation à l'orientation, d'abord au niveau académique à destina-

tion des psychologues de l'éducation nationale et d'un personnel référent par établissement, puis en bassin à destination des référents et enfin au niveau de chaque établissement en présentiel, sous l'autorité du chef d'établissement a été réfléchi. Au sein des établissements, des séquences animées par le référent et les psychologues de l'éducation nationale visent à développer un véritable réseau de proximité, une communauté d'apprentissage sur le terrain sur les trois prochaines années. Ces formations en présentiel, seront appuyées par des webinaires nationaux et régionaux impliquant l'Onisep et les partenaires locaux.

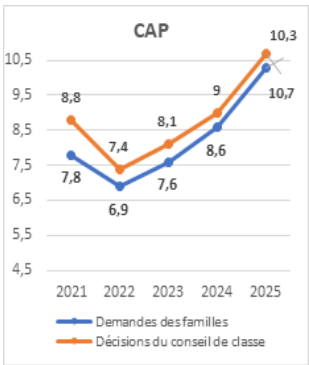
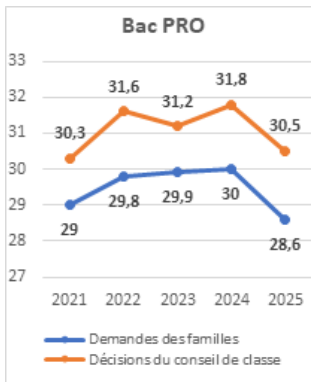
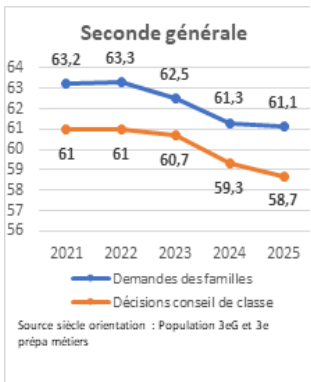
Le pilotage est clé : un parcours de formation de deux ans pour chefs d'établissement, directeurs de SEGPA et DDFPT est lancé avec l'EAFC, abordant cadre réglementaire, enjeux de l'orientation et formalisation du pilotage. Le soutien aux personnels et le travail collectif sont essentiels pour garantir qualité et cohérence dans une logique de parcours et de pédagogie de l'orientation.

La collaboration entre DRAFPIC et DRAIO a permis la mise en place progressive des Comités Locaux École-Entreprise (CLEE) dès cette rentrée. Ces instances territoriales favorisent la cohérence de l'accompagnement des jeunes, notamment via la validation du projet personnel que constitue le stage.

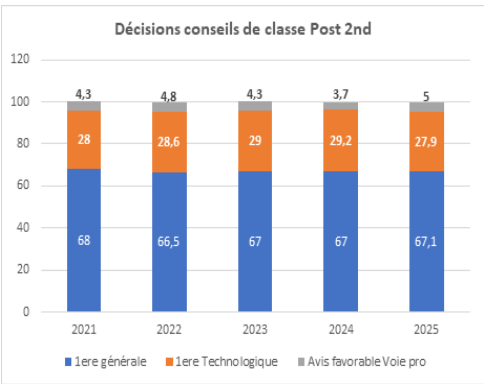
Quelques indicateurs

Orientation et affectation au lycée :
Baisse des taux d'orientation en seconde générale, augmentation des demandes et décisions vers la voie professionnelle des élèves issus de la 3e générale et de la 3e prépa métiers.

Evolution des demandes des familles et décisions des conseils de classe en post 3e en Guadeloupe



Source : Siècle orientation – extraction Infocentre « région académique »



Stages de seconde
En Guadeloupe, 93,8% des élèves de second ont trouvé un stage cette année, soit 10 points de plus qu'en 2024.

Parcoursup au 4 juillet 2025
6094 candidats (dont 4690 lycéens de terminale et 773 étudiants en réorientation) de la région Guadeloupe ont confirmé au moins un vœu (contre 6327 en 2024).
83,3% des candidats ont reçu une proposition d'admission (94,3% des bacs généraux, 75,7% des bacs pro, 90,5% des bacs technologiques)

Perspectives

- La mise en place d’une instance académique sur les liaisons collèges/lycées et Lycées/enseignement supérieur.
- La mise en place de groupes de travail sur l’affectation dès le premier trimestre afin d’engager la réflexion sur une politique académique tournée vers l’égalité des chances et une plus grande transparence des procédures.

PLAN AVENIR

Permettre une orientation choisie

OBJECTIFS

- Lutter contre la reproduction des inégalités sociales, territoriales et de genre
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'information et d'accompagnement
- Accompagner vers l'enseignement supérieur

LES PRINCIPES DU PLAN AVENIR

• Égalité et équité

Les parcours des élèves doivent être moins sujets aux déterminismes géographiques, sociaux et de genre

• Émancipation et responsabilité

Le champ des possibles doit être large, les choix éclairés et les jeunes et les familles pleinement associés aux décisions

• Accompagnement et droit à l'erreur

À chaque étape du parcours, des passerelles doivent permettre des changements de trajectoire

LES 6 PRIORITÉS

1. Faire de l'orientation un projet partagé

- Un **projet d'orientation sur mesure** dans chaque collège et lycée
- Des **professeurs principaux mieux formés**
- Une meilleure **information des familles**

2. Éduquer à l'orientation dès la 5^e

- Un **programme d'éducation à l'orientation**
- 4 demi-journées pour **explorer le monde professionnel**
- Une **nouvelle plateforme d'aide à l'orientation : Avenir(s)**

3. Mieux préparer les élèves au supérieur

- Une meilleure prise en compte des compétences sur **Parcoursup**, avec la **nouvelle épreuve anticipée de mathématiques en 1^{re}**
- **Mon Projet Sup**, le coach digital des lycéens sur Avenir(s)

4. Faciliter la transition vers le supérieur

- La valorisation de **l'année de césure post-bac**
- Un **meilleur accompagnement en BTS** renforcé
- **Des voies d'accès** diversifiées vers les études supérieures
- Un meilleur accès au supérieur **sur tout le territoire** (campus connectés, études de santé)

5. Mieux préparer aux métiers d'avenir

- **Plan Filles et maths** : des classes à horaires aménagés en sciences et maths (4^e-3^e) et des rencontres avec des rôles modèles
- De nouveaux **programmes pour les enseignements technologiques**

6. Mieux articuler les actions entre l'État et les Régions

- Une **charte orientation** entre l'État et les Régions
- Une **feuille de route** par territoire
- Une **offre de formation** adaptée aux besoins de l'économie

L'égalité entre les filles et les garçons

À RETENIR

→ Au sein de l'Académie de Guadeloupe, la mission « Égalité filles garçons » initie le déploiement de sa stratégie autour de deux enjeux fondamentaux : la labellisation des établissements et la mise en œuvre du volet transversal du plan « filles et maths ». La formation des cadres et des référents égalité des établissements du second degré et la mise en place du groupe de travail sur les rôles modèles sont les éléments clé de cette stratégie.

→ Au niveau national

Le plan interministériel pour 2023-2027 :

« Toutes et tous égaux » pour l'égalité entre les femmes et les hommes vise dans son axe 4 la culture de l'égalité, par une diffusion à l'école, en dehors et autour de l'école. Ce plan vise également une orientation plus mixte, ainsi que la valorisation de l'histoire des féminismes et des luttes contre les déterminismes de genre.

La circulaire du 10 mars 2022 « Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré » a pour objet la diffusion de la culture de l'égalité au sein des établissements scolaires en s'appuyant sur les référents. Elle définit trois niveaux de labellisation ainsi qu'une grille de critères.

Au niveau national, 1075 établissements sont labellisés dont 62 au niveau expert.

Dans le domaine des mathématiques, le rapport de l'inspection générale « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles » a été suivi du plan « Filles et mathématiques », présenté par la Ministre en mai 2025.

L'objectif est d'amener davantage de filles vers les métiers de l'ingénierie et du numérique, en s'appuyant sur la mise en place de formations destinées à l'ensemble des personnels de l'éducation, mais également de formations ciblées sur les professeurs des écoles et les enseignants de mathématiques. Une charte de l'égalité à mettre en œuvre au sein de chaque établissement sera également disponible, et la promotion de rôles modèles féminins devrait permettre une meilleure représentation du champ des possibles. Par ailleurs, des objectifs chiffrés d'effectifs de filles en spécialité mathématiques sont précisés.

Au collège, une expérimentation de classes à horaires aménagés sciences (CHAMS) se déroulera à la prochaine rentrée dans cinq académies, dont une en Martinique. Les mesures du plan prévoient la généralisation à une classe au moins par département.

→ Déclinaison académique

L'académie de Guadeloupe s'est dotée d'un comité de pilotage, œuvrant aux côtés des référents académiques, pour coordonner la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. La mission égalité filles-garçons a identifié six axes pilotés par des groupes de travail : formation, labellisation, orientation et rôles modèles, ressources pédagogiques, partenariats et communication.

L'académie, qui ne compte pas encore d'établissement labellisé, participe à une expérimentation menée par l'IH2EF pour l'accompagnement des cadres dans l'objectif d'une labellisation des établissements.

L'appel à candidature a été lancé en fin d'année scolaire.

L'égalité filles-garçons est une thématique transversale, connexe à l'EVARS et s'inscrivant dans les valeurs de la République. La mission participe ainsi aux actions académiques impliquant l'égalité filles-garçons, comme le séminaire « Faire vivre l'Égalité à l'École par la lutte contre toutes les discriminations ».

La formation des enseignants du premier degré et des enseignants de mathématiques sur la prévention des biais de genre et des stéréotypes est prévue dans les plans de formation disciplinaires.

Quelques indicateurs

- Pourcentage de satisfaisant en résolution de problème à la rentrée 2024 :
 - début du CP (F : 54,5% /G : 53%)
 - début du CE1 (F : 30,7% /G : 32,1%) (données Archipel)
- Orientation : 24% des filles suivent l'EDS maths contre 47% des garçons en terminale en 2024
- Composition des classes en EDS maths 2024 :
 - F : 49% en première
 - F : 45% en terminale
 - Pourcentage de filles en CPGE scientifique en 2024 : 34% (SAPCG)



Perspectives

- Formation de l'ensemble des personnels de l'éducation en début d'année scolaire 2025-2026 et des référents égalité, formation des enseignants du 1er degré et de mathématiques
- Poursuite de la formation des cadres, de la promotion des journées phare, de la valorisation des actions menées en académie
- Mise en place d'un réseau des référents « égalité fille garçon » par pôle dans le 1er degré
- Identification de partenaires associatifs ou issus d'autres entités (préfecture, conseil régional) ; réalisation d'actions conjointes au sein des EPLE et écoles
- Impulsion de démarches de « labellisation » de manière innovante au sein des établissements du 1er degré en s'appuyant sur la dynamique engagée.

Le comité de pilotage entend atteindre les cibles nationales fixées pour la promotion de l'égalité filles-garçons. La labellisation devient ainsi un levier structurant pour faire évoluer les pratiques et ancrer durablement une culture de l'égalité dans les établissements, en lien avec le développement de l'éducation à la vie affective et sexuelle et la mise en œuvre des valeurs de la République.

PLAN FILLES ET MATHS

Soutenir la réussite des filles dans les filières scientifiques

OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les personnels à la prévention des stéréotypes de genre
- Renforcer la présence des filles dans les filières scientifiques
- Inspirer les jeunes filles pour susciter des vocations scientifiques

Lancé en mai 2025, le **plan Filles et maths** sera mis en œuvre dès la rentrée 2025 **pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique.**

FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PERSONNELS

- **Formation aux biais de genre** pour tous les personnels afin de renforcer la confiance des filles en maths

→ **Sensibilisation de 2 h** réalisée obligatoirement avant le 15 septembre

- **Plan de formation pluriannuel des professeurs** à la prévention des biais de genre et des stéréotypes dans l'apprentissage des mathématiques

- **Affichage d'une charte de lutte contre les stéréotypes** dans les salles des professeurs

RAPPROCHER LES FILLES DES MATHS ET DES SCIENCES

- **Mise en place d'objectifs cibles dès le lycée**

OBJECTIF

+ 30 000 filles qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030, soit **+ 5 000 filles** de plus par an dès la rentrée 2025

- **Création de classes à horaires aménagés en 4^e et 3^e en mathématiques et en sciences**

→ Effectif obligatoire par classe : **au moins 50 % de filles**

- **Mise en place de cibles de filles à l'entrée en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

Au moins 20 % en 2026

Pas moins de 30 % à la rentrée 2030

- **Répartition équilibrée des professeurs en classe préparatoire scientifique**

OBJECTIF

30 % de femmes parmi les nouvelles nominations

OUVRIR LES HORIZONS DES JEUNES FILLES ET SUSCITER DES VOCATIONS

Rencontres systématiques avec des rôles modèles de la 3^e à la terminale grâce à un réseau d'associations, d'étudiants ou de branches professionnelles, pour que des femmes puissent présenter leur parcours à des jeunes filles

L'école comme levier d'égalité des chances

À RETENIR

- L'école partout (territoires, ruralités, internats, etc.)
- Continuité pédagogique (politique en matière de remplacement des professeurs).
- Les dispositifs mis en place mettent en avant un ancrage territorial affirmé et un projet pédagogique et éducatif qui vise l'excellence.

→ Au niveau national

Le principe fondamental de l'école partout, pour tous trouve son expression au travers, notamment, des dispositifs suivants :

- Les cités éducatives implantées principalement dans les quartiers politique de la ville, visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs pour fédérer les actions mises en place dans ces mêmes quartiers et veillent à mobiliser et mieux coordonner les différents dispositifs existants.
- Les territoires éducatifs ruraux créés en 2021 ont pour objectif de faire émerger des coopérations entre les différents acteurs éducatifs des territoires ruraux, et de renforcer les prises en charge des enfants et des jeunes, avant, pendant et après le cadre scolaire.
- Les internats :
2021 : Le plan « France relance » se déploie en 2021 et le plan « France ruralités » en 2023.
En 2023 : 304 internats ont été labellisés Internat d'excellence (30 000 internes accueillis).

La politique en matière de remplacement veille à maintenir la continuité pédagogique :

Le remplacement des professeurs est une politique prioritaire du gouvernement. Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de l'absence : remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée, dans le premier comme dans le second degré, afin de garantir cette continuité de prise en charge pédagogique de tous les élèves.

→ Déclinaison académique

Dans l'académie de la Guadeloupe, l'optimisation du temps de classe est mesurée notamment par le baromètre des jours de classe, outil permettant d'objectiver les fermetures de classes et leurs causes.

Pour mieux accompagner les élèves, l'académie mobilise des dispositifs tels les cités éducatives implantées prioritairement dans les quartiers politique de la ville, ou encore les territoires éducatifs ruraux, véritables alliances éducatives qui mobilisent et articulent des dispositifs déjà existants.

Politique en matière de remplacement

Dans le premier degré, notre taux d'efficacité académique (75%) est en hausse de deux points par rapport à l'année précédente, mais en-deçà de la moyenne nationale qui est à 79%. 4 circonscriptions sur 12 atteignent cependant des taux d'efficacité supérieurs au national. Leur stratégie de pilotage est analysée afin de mutualiser les bonnes pratiques. Le non remplacement s'ajoute aux jours de classe perdus qui sont comptabilisés par l'application académique « baromètre ». Pour notre académie, l'exposition aux apprentissages régulière et sans rupture est un enjeu important qui mobilise acteurs et partenaires éducatifs.

S'agissant du second degré, les chiffres montrent une nette amélioration du remplacement avec une augmentation de 7 points (92%) par rapport à la précédente année scolaire. Malgré cette avancée significative, l'académie reste en deçà de la moyenne nationale (94%). Les résultats du remplacement de courte durée peuvent et doivent être améliorés.

A noter que l'académie est particulièrement proactive sur la question du remplacement. Un COPIL académique a été institué dès mars 2023 sur le remplacement. A partir du constat qu'il

était possible d'optimiser les outils existants, un guide des bonnes pratiques a été diffusé. L'académie s'est modernisée afin de réduire le délai de paiement des personnes qui assurent le remplacement.

Cependant, le caractère archipélagique de l'académie est une réelle difficulté. Pour y remédier, l'académie a revu les méthodes d'alimentation de son vivier de remplaçants afin de disposer de ressources en amont des besoins.

Enfin, la convention signée avec France Travail permettra d'offrir une meilleure visibilité des emplois à pourvoir et élargira le nombre de candidats potentiels aux fonctions d'enseignement.

Les internats

Le dispositif vise à franchir les barrières psychologiques liées à l'enclavement géographique de certains établissements tout en suscitant l'ambition scolaire des familles les plus éloignées de l'école. Il convient de présenter aux familles une cartographie précise des internats en lien avec les filières de formation.

La mise en cohérence précitée demeure un rempart à l'orientation par défaut qu'il s'agisse des filières relevant des formations pré-baccalauréat ou post-baccalauréat (BTS). Le principal objectif étant d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite.

La mixité des publics caractérise l'accueil des élèves du territoire en internat, eu égard à la carte des formations et des options proposées par certains lycées, quelques exemples :

- LPO de Pointe-Noire labellisé « campus des métiers et des qualifications pour la filière audiovisuelle et cinéma »
- LGT Gerville Réache : CPGE lettres – CPGE Economique et commercial · BTS (Comptabilité gestion/communication /management) – Accueil d'élèves de 3ème de la section sportive Handball
- LGT Baimbridge : internat « Olivier Volcy » (accueil des élèves et des étudiants : pré-bac, post-bac, CPGE, DCG, accueil des sections sportives)
- LPO Nord Grande Terre : mutualisation de l'accueil (élèves du LPO NGT et LP Gerty Archimède)

Quelques indicateurs

Notre académie comprend 5 cités éducatives (Les abymes · Pointe-à-Pitre, Baillif · Basse-Terre Capesterre Belle-Eau, Sainte-Rose, Le Moule et Saint-Martin), composées de 73 unités éducatives qui accueillent 22461 élèves.

Deux communes de Marie-Galante, Grand-Bourg et Capesterre, constituent le premier territoire éducatif rural de la région académique de Guadeloupe composé de 13 unités éducatives qui accueillent un total de 603 élèves.

Les internats :

Sur les 10 internats, 7 établissements sont labellisés internats d'excellence.

Les internats sont répartis comme suit : 2 LGT-5 LPO – 1LP · 1LMHT et le pôle du CREPS.

Total des places occupées en internat 2022-2023 : 684.

Perspectives

- Départementalisation du remplacement
- Stabiliser le potentiel de remplacement
- Assurer l'accompagnement et le suivi des titulaires remplaçant

Piloter les remplacements en exploitant les indicateurs en s'appuyant sur la mise à jour instantanée et régulière d'une application dédiée et l'exploitation d'un tableau de bord simplifié partagé par tous les acteurs concernés.

- Les internats :
 - Un accompagnement renforcé des familles relatif aux critères d'éligibilité et au montage de dossier s'avère nécessaire.
 - Augmenter le ratio places « disponibles · places occupées »
 - Établir une cartographie précise des internats du territoire en valorisant leurs spécificités

À RETENIR

- La promotion, la transmission et la défense des Valeurs de la République est au cœur des priorités de l'Éducation Nationale et notamment de la circulaire de rentrée 2025 (« Tenir la Promesse Républicaine de l'école »).
- Deux axes y sont particulièrement mis en avant dans la continuité et en prolongement des mesures et dispositifs déjà existants : « promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République » avec la poursuite, notamment pour tous ceux qui n'ont pu y bénéficier (absents et nouveaux personnels notamment) de la formation de tous les personnels aux principes et valeurs de la République.
- Un temps fort : la commémoration des 120 ans de la loi de 1905 adossé à un appel à projet publié à la rentrée ainsi que « Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les autres formes de discrimination » avec la poursuite et le renforcement des plans nationaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) mais aussi pour l'égalité, contre la haine et les discriminations LGBT en lien avec la campagne « Ici on peut être soi ».
- L'équipe académique valeurs de la République dans ses composantes intervention et formation, qui a porté le plan quadriennal de formation de tous les personnels poursuit son engagement sur ces volets.

→ Au niveau national

La circulaire de rentrée insiste sur deux champs majeurs et prioritaires d'actions :

- La poursuite et le renforcement de la formation de tous les personnels, en prolongement et cohérence avec le plan laïcité :
 - La formation de tous les personnels aux valeurs de la République est à poursuivre et prolonger
 - La date du 9 décembre correspondant cette année au 120^{ème} anniversaire de la loi de Séparation des Églises et de l'État, un temps fort de commémoration nationale sera l'occasion d'un appel à projet à la rentrée pour mettre en avant et en valeur des actions éducatives fortes qui entrent en compatibilité avec les initiatives académiques
 - Les chefs d'établissement seront amenés à communiquer à la rentrée auprès des équipes et des usagers sur les enjeux du respect des principes et valeurs de la République sous un angle positif et pédagogique avec un kit et l'appui de l'EAVR mais aussi sur la commémoration du 9 décembre avec l'appel à projet afférent
- Les deux vadémecums « la laïcité à l'école »
- et « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » restent des ressources majeures pour outiller les personnels. Ce dernier fera prochainement l'objet d'une importante mise à jour.
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations implique :
 - La réactivation des plans de lutte afférents et de l'observatoire des LGBTphobies dans ses quatre dimensions (dont la formation et la sensibilisation)
 - L'inscription forte de ces enjeux dans les instances de démocratie scolaire (CVL, CVC et nouveaux CVE en particulier)
 - La participation renforcée aux temps et concours scolaires dédiés, notamment une plus grande participation aux prix Samuel Paty et Ilan Halimi mais aussi à la semaine d'actions et d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme fin mars.
 - La réalisation d'une visite mémorielle afférente obligatoire au cours de la scolarité de chaque élève.

→ Déclinaison académique

Sur le champ des atteintes, si les signalements sont peu nombreux les atteintes sont sans doute sous-évaluées avec une culture de l'identification et du signalement à renforcer. Des tentatives d'atteintes spécifiques sont identifiées : actes à caractère raciste et xénophobes sexiste et homophobe, contestation de l'EAS ...)

La composante intervention de l'EAVR poursuit et renforce son action d'analyse, d'accompagnement de sensibilisation au sein du SDSA en l'adaptant au contexte de chaque établissement en saisine ou autosaisine.

Sur le champ de la formation, la mise en œuvre du plan quadriennal de formation a trouvé son terme en juin avec la convocation de plus de 90% de personnels. Cette formation massive sans précédent a été confortée par d'excellents retours qualitatifs.

Cette formation de tous les personnels se poursuit et est inscrite dans le PrAF de manière très transversale et inter-degrés avec des modules d'entrée de parcours « Faire vivre la laïcité et les VDR dans les pratiques professionnelles » et « Faire vivre l'Egalité à l'école de la République » notamment pour les personnels qui n'ont pu en bénéficier (les convoqués, les absents et les nouveaux entrants).

Deux séminaires académiques thématiques de l'EAVR se sont tenus cette année : « Faire face aux contestations d'enseignement » à l'occasion du 9 décembre, « Faire vivre l'Egalité à l'école » à l'occasion de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme, l'antisémitisme et la lutte contre les discriminations.

Sur le champ de la transmission, les actions éducatives engagées en EPLE, nombreuses, sont encore mal identifiées et valorisées.

Les fiches actions et l'accompagnement des actions éducatives seront renforcées avec des modules de formation dédiés : « préparer des actions éducatives sur des jours dédiés par la pédagogie de projet » en lien notamment avec la préparation des actions du 9 décembre et « Préparer des concours scolaires relatifs aux VDR-par la pédagogie de projet » notamment pour des concours liés à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme encore peu ancrés en académie comme le prix Ilan Halimi tout en maintenant ou renforçant le taux de participation de certains autres concours plus ancrés dans la culture académique (CNRD, Flamme de l'égalité notamment).

La relation avec les instances de démocratie scolaire est particulièrement mise en avant pour concourir à l'émergence de projets et actions. Dans le cadre de la formation des élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), la question relative au respect des valeurs de la République a été abordée lors des deux séminaires de cohésion (au 1er et au 2nd trimestre).

L'intervention en séminaire de la brigade de prévention est aussi l'occasion pour nos élus du CAVL d'être sensibilisés aux droits et devoirs du citoyen avec en toile de fond les questions relevant du « rappel à la loi » abordant de fait : les délits rattachés aux atteintes aux VDR.

En collège la formation des délégués par les CPE implique une analyse approfondie des notions de respect d'autrui et des valeurs induites par celles-ci.

Au collège les élus du CVC (conseil de la vie collégienne) et les élus du CVL (conseil de la vie lycéenne) ont pour mission d'accompagner leurs pairs dans le cadre du parcours d'éducation à la citoyenneté. Ces instances de la vie lycéenne et de la vie collégienne s'inscrivent dans une dynamique d'exercice de la citoyenneté et de démocratie scolaire.

L'expérimentation menée dans le cadre du renforcement du volet éducatif et citoyen du projet d'école a conduit au déploiement des conseils de la vie écolière (CVE) en janvier 2025

Quelques indicateurs

Atteintes aux valeurs de la République avec saisine de l'EAVR : entre 2 et 8 signalements mensuels.

Formation de tous les personnels : plus de 90% de personnels convoqués en 4 ans mais 40% à 50 % de présence.

En cette dernière année du plan quadriennal de formation aux VDR à la laïcité : 6650 convocations émises, 1508 personnels du second degré, 726 du premier et 200 personnels du rectorat formés.

Elèves engagés dans des concours engageant la thématique des valeurs de la République dans le cadre de l'Éducation à la citoyenneté

- CNRD : 6 collèges, 5 lycées, 61 élèves
- Flamme de l'égalité : 1 collège et 4 lycées, 80 élèves
- Parlement des Enfants : 2 classes de CM2

Démocratie scolaire :

- Tous les lycées ont un CVL : 73 % des collèges ont un CVC
- Taux de participation aux élections des CVL en 2022-2023 : 35,5% / 2023-2024: 56,91% / 2024-2025: 50%
- A ce jour 24 CVE sont installés dans 24 écoles de l'académie.

Perspectives

Les actions de l'EAVR s'inscrivent dans la cadre d'une feuille de route trisannuelle (2025-28) en trois axes ou volets eux même déclinés en objectifs et actions permettant d'inscrire les actions en académie sur une perspective pluriannuelle de trois ans.

Le volet formation (Axe « Comprendre ») : Poursuivre, prolonger et renforcer la formation de tous les personnels aux principes et valeurs de la République

- Reproposer le module de formation initiation pour tous les absents comme entrée de parcours avec des sessions de rattrapage sur le dispositif existant pour 2025-28, publication et mise à jour des ressources.
- Proposer un parcours pluriannuel en lien avec les autres éducations et à l'EMC de renforcement sur des objets spécifiques. Des thèmes de formation adaptés et modulables sont inscrits au PrAF sous forme d'inscriptions libres et de FIL.
- Faire vivre le réseau de l'EAVR et la formation de ses formateurs pour une culture partagée avec le renforcement de l'EAVR dans son recrutement pluri-disciplinaire /degré /catégoriel. Une formation spécifique est inscrite au PRAF, des regroupements trimestriels de l'EAVR, des outils/kits de formation et une veille partagée sur une plate-forme et des outils dédiés sont prévus.

Le volet intervention (axe « Défendre ») : Outiller les équipes pour une culture partagée de l'identification, du signalement et du traitement des atteintes

- Etablir des modalités d'action de sensibilisation des personnels voire des élèves en réponse à des situations précises. L'association de l'équipe d'intervention de l'EAVR au SDSA permet de décider d'interventions en unités éducative avec des ressources et supports d'intervention ciblées à construire et partager.
- Poursuivre l'accompagnement des cadres dans le cadre du plan laïcité pour renforcer la culture de l'identification et du signalement avec des actions de sensibilisation spécifique à la demande.
- Identifier et mobiliser le réseau de référents VDR-LD/C par une cartographie, un regroupement annuel, le partage de la veille EAVR spécifique sur une page dédiée du site académique.

Le volet Education (axe « transmettre ») **Faire vivre et transmettre les principes et valeurs sur le terrain et au quotidien**

- Accompagner les cadres en lien avec le ProjAc, les ProEt/Ec et les contextes d'UE pour la détermination d'action éducatives, par l'information régulière sur les concours et les temps dédiés, le mise à disposition d'un calendrier interactif académique présenté en début d'année.
- Identifier dans l'année des temps forts académiques pour faire vivre les VDR-L avec quatre séminaires académiques de l'EAVR (9 décembre /fin mars /début mai /17 mai) proposés aux référents mais ouverts à tous les personnels.
- Mieux identifier et valoriser les actions éducatives sur le terrain par des fiches actions à systématiser et une valorisation sur site académique, l'articulation et le référencement en lien avec les 18h éducation.
- Renforcer les liens avec la démocratie scolaire et la coéducation les parents par des actions de sensibilisation et de formation des élèves et des parents au sein des instances avec le réseau de l'EAVR et notamment pour les élèves les CVE, CVC et CVL.

2025-2026 : une année riche en commémorations

9 octobre
2025



Entrée au Panthéon de Robert Badinter

Avocat, garde des Sceaux et président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter a mené de **grands combats humanistes**, parmi lesquels :

- l'abolition de la peine de mort ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la transmission de la mémoire.

11 novembre
2025



Centenaire du Bleuet de France

Le Bleuet de France, fabriqué en tissu par des soldats français blessés durant la Première Guerre mondiale, s'impose en 1925 comme un symbole national. Les collectes locales permettent de récolter des fonds pour soutenir les blessés de guerre et les anciens combattants. Il représente :

- la reconnaissance envers les combattants ;
- la solidarité envers les familles endeuillées et les victimes du terrorisme.

Ce centenaire sera l'occasion pour la communauté éducative de s'impliquer dans les cérémonies du souvenir, particulièrement celles du 11 novembre, afin de rendre hommage à tous les Morts pour la France.

9 décembre
2025



120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État

La loi du 9 décembre 1905, **en affirmant la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et la non-reconnaissance des cultes**, a contribué à installer la laïcité dans la République.

Sa portée émancipatrice et protectrice fonde le pacte républicain et garantit :

- la neutralité de l'État à l'égard des religions et des convictions ;
- un cadre commun qui protège les libertés individuelles et l'égalité de tous les cultes et de tous les citoyens, croyants et non croyants.

16 juin
2026



Entrée au Panthéon de Marc Bloch

Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, engagé volontaire en 1939, Marc Bloch est exécuté par la Gestapo pour faits de Résistance le 16 juin 1944. **Professeur et historien**, il a profondément renouvelé l'écriture de l'histoire en :

- fondant l'école des Annales ;
- analysant la « débâcle » de 1940 dans son ouvrage *L'Étrange Défaite*.



LES 400 ANS DE LA MARINE NATIONALE

Créée en 1626 sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, la Marine nationale pourra être **célébrée sous différents angles** (culture scientifique, technique et industrielle, patrimoine, mémoire, etc.) à travers des projets en :

- éducation au développement durable ;
- éducation à la défense ;
- éducation artistique et culturelle.

À RETENIR

→ Au plan national

- Seulement, 19% des élèves de 6ème ont une condition physique jugée satisfaisante (DEPP)
- 2 enfants sur 3 ne respectent pas les préconisations de santé liées à l'activité physique (OMS)
- 60% des 11-17 ans passent plus de 3h par jour devant un écran (Observatoire National pour de l'Activité Physique et de la Sédentarité)
- Les enfants Français ont perdu 25% de leur capacité cardio-respiratoire en 40 ans (Fédération Française de Cardiologie)
- Les filles et les élèves issus de milieux sociaux les moins favorisés ont le plus de difficultés (DEPP)

→ Au plan local

Complémentairement, aux données nationales :

- Le taux de réussite au test du savoir nager en sécurité est de 40% (contre 80% en France)
- Le taux de surpoids chez l'enfant atteint pratiquement 25% et l'obésité, 9% ; c'est deux fois et demi plus important que dans l'Hexagone.

→ Au niveau national

Renforcement de la pratique sportive dès le plus jeune âge (30 min d'APQ)
Lancé à la rentrée 2020 dans le cadre des mesures d'héritage de Paris 2024, le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été généralisé en septembre 2022. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche « École promotrice de santé », afin de contribuer au bien-être et à la santé des élèves, conditions fondamentales pour bien apprendre.

Pour répondre aux besoins des enseignants et accroître le déploiement de cette mesure, qui intervient en complément de l'éducation physique et sportive (EPS), les ministres ont décidé de renforcer les formations académiques des personnels et des enseignants autour de ce programme et de relancer « L'Équipe de France des 30 minutes d'activité physique » composée de 230 sportifs de haut niveau.

- Les tests de qualités physiques en 6ème

Mis en place à la rentrée 2024, ces tests permettent d'évaluer les qualités physiques des élèves de 6e de manière efficace, rapide et bienveillante, avec l'objectif de mettre à disposition des équipes pédagogiques un outil permettant d'apprécier les aptitudes physiques de chaque élève et leur état de santé. Comme annoncé par le Président de la République en septembre 2023, ce dispositif va être déployé plus largement à l'entrée en 6e pour accompagner l'ensemble des élèves vers une

pratique sportive adaptée à leurs besoins dès la rentrée prochaine.

- Label Génération 2030

Lancé en 2018, le label Génération 2024 vient reconnaître l'engagement des écoles et établissements qui développent des passerelles entre le monde scolaire, universitaire et le mouvement sportif, et qui encouragent la pratique physique et sportive des jeunes.

Les ministres, en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), ont décidé de faire évoluer ce label. À cette occasion, ce label sera renommé « Génération 2030 », dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes Françaises 2030.

Un nouveau cahier des charges de la labellisation, avec des principes directeurs tels que la participation à des événements sportifs nationaux ou internationaux ou le développement des pratiques sportives pour tous, sera communiqué d'ici la fin de l'année scolaire. Les premières labellisations pourraient être données dès la rentrée prochaine.

- Partage des infrastructures sportives

Certains clubs sportifs font parfois face au manque d'infrastructures et d'équipements, ne leur permettant pas de répondre à l'afflux des nouveaux licenciés à la suite des Jeux de Paris 2024. Dans le même temps, des établissements scolaires disposent d'infrastructures qui ne sont pas utilisées, le soir ou le weekend par exemple. Une expérimentation visant à ouvrir

plus largement les infrastructures et équipements scolaires, afin qu'ils puissent bénéficier aux clubs sportifs pendant les temps où ils ne sont pas utilisés dans le cadre scolaire. Cette expérimentation, qui concerne les académies franciliennes, de Lille, de Rennes, et d'Orléans-Tours, permettra de définir les conditions d'une mutualisation réussie.

→ **Déclinaison académique**

En complément de l'enseignement de l'EPS qui s'adresse de manière obligatoire à tous les enfants scolarisés ;

Il convient de soutenir les projets et dispositifs visant à développer un mode de vie actif dans une perspective d'éducation à la santé chez les jeunes Guadeloupéens et Guadeloupéennes (sections sportives scolaires, rencontres UNSS, projets interdisciplinaires, séjours permettant la pratique des activités physiques de pleine nature...).

La continuité éducative est favorisée en :

- Soutenant la formation des enseignants ;
- Dynamisant, valorisant les équipes pédagogiques ;
- Amplifiant la liaison inter-degré (Ecole – Collège) ;
- Favorisant le travail interdisciplinaire sur l'Éducation à la Santé ;
- Développant des partenariats inter-ministériels (Ministère des Sports, Enseignement supérieur, Santé...);
- Renforçant le lien avec les collectivités territoriales : département, région notamment – (construction d'installations sportives, accès au public scolaire, transports, équipements, soutien aux projets...).



L'éducation au développement durable et la formation à la transition écologique: un enjeu d'avenir

À RETENIR

- Intégration des ODD de manière transdisciplinaire dans les enseignements par la pédagogie par projets
- Simulations Cop climat jeunes et déploiement des puits verts dans les établissements (murs végétalisés, généralisation des jardins en milieu scolaire)
- Préservation et protection de la biodiversité terrestre et marine
- Partenariats locaux autour de la transition écologique et énergétique

→ Au niveau national

4 Enjeux : Intégration des ODD de manière transdisciplinaire dans les enseignements, lutte contre le changement climatique, préservation et protection de la biodiversité marine et terrestre, transition écologique et énergétique

3 Objectifs nationaux : Consolider les savoirs chez les élèves, développer les capacités d'action et de mobilisation des écoles et établissements, développer l'écocitoyenneté dans le respect des valeurs de la République

→ Déclinaison académique

Accompagnement de la montée en compétences des personnels enseignants à l'éducation au Développement Durable) et développement de l'esprit critique des élèves.

Sensibilisation au changement climatique (participation à la simulation nationale Cop Climat jeunes, participation des collégiens du NGT au Plan Climat du NGT).

Projets multi partenariaux de préservation et protection de la biodiversité

- Préservation de la forêt : "Ti forestié an mangrov" (ONF Guadeloupe), animations et plantations d'arbres (Parc National de la Guadeloupe)
- Actions éducatives autour de la préservation de la biodiversité : Agence Régionale de la Biodiversité de Guadeloupe, ACP environnement, Karib Horizon
- "Préservation de la biodiversité invisible" 83 (Concours Win'Art)
- Développement des Aires Éducatives Terrestres
- Sensibilisation à la lutte contre la chlordécone

dans les collèges (Promotion Santé)

- Sport et EDD : les olympiades de l'EDD (ARBIG – UFOLEP Guadeloupe)
- Préservation de la ressource en eau : développement de l'aquaponie en milieu scolaire : école de DAUBIN (Effet Papillon), école de DUBEDOU Saint-François (Antilles Aquaponie)

Engagements éco citoyens des élèves

- Ecovillages scolaires : LGT Félix Proto (avec étudiants MSE Université Antilles), LGT Sony RUPAIRE (avec l'ASDNBT), Green Days School Guadeloupe 2025 (
- Forum EDD Îles du Nord
- Participation au "Prix des éco-délégués" (Cité d'excellence sportive des Abymes, collège VRE-CORT de Petit-Canal)
- Création du jeu Bio Défi (LP DELGRES)

Reconduction du dispositif Jaden an nou pour la préservation des jardins créoles (100% des collèges engagés)

Liaison Ecole-entreprise autour des métiers de l'environnement (journée de l'environnement LP DELGRES)

Liaison EDD et Éducation aux médias et à l'Information (concours de Podcast "Réinventons le monde" AFD-Canopé Guadeloupe, concours DEAL-Association Win ART "Sensibilisation aux mobilités douces", Appel à Manifestation d'Intérêt "Graines de reporters scientifiques" (TARA Océan)
Labellisés aires éducatives, et nouvelles demandes de labellisation E3D

Année de la mer

- La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe (150 établissements scolaires mobilisés dans les îles du Sud auprès de l'expédition des scientifiques du Karubhentos 2)
- Découverte des îlets de Petite-Terre (La Désirade)

- Développement des Aires éducatives Marines
- Sensibilisation à la pollution des océans : dispositif "Plastique à la loupe" (TARA OCEAN)

Quelques indicateurs

- 140 Nouveaux Professeurs stagiaires formés à l'EDD (Biodiversité, Climat, Risques Majeurs, Aires éducatives, chlrodécone, pédagogie de projets EDD)
- 40 référents EDD et 80 éco délégués collèges formés conjointement par l'EAFc et le Conseil Départemental de la Guadeloupe (jardins en milieu scolaire, alimentation durable, enjeux climatiques)

- 12 référents EDD formés à la conduite de projet inter degrés des aires éducatives

- 1 Groupement Régional des Aires éducatives piloté conjointement par L'académie Guadeloupe - l'Office Français de la Biodiversité - l'Agence Régionale de la Biodiversité des îles de Guadeloupe, la DEAL Guadeloupe, et intégration de la Région Guadeloupe)

- GreenDays Guadeloupe 2025 : 600 scolaires sensibilisés - 150 professionnels - 600 kilos de déchets collectés + de 60 structures partenaires mobilisées sur 4 jours d'engagement territorial (Green international)

Perspectives

- Pilotage académique (convention multi partenariale Rectorat Guadeloupe avec les institutions et collectivités locales : Forum EDD itinérant 2025 incluant des thématiques autour de l'année de la mer (partenariat Green International)
- Enquête établissement sur l'appropriation des ODD (partenariat Karib Horizon)
- Simulation Cop Climat Jeunes Guadeloupe en partenariat avec les étudiants du BTS Communication de Gerville Réache
- Déploiement des Aires éducatives dans le 2nd degré (Appel à projet 2025-26 Aires éducatives et incitation au développement de résidences d'auteurs)
- Assistance technique des établissements scolaires pour le développement et la valorisation des jardins en milieux scolaires dans tous les établissements pour répondre aux enjeux climatiques et de souveraineté alimentaire (développement des techniques d'aquaponie, partenariat avec le lycée agricole-campus des métiers de la terre)
- Formations EDD-CLEMI des enseignants volontaires et référents EDD aux techniques de l'information (Radio et audiovisuel) pour la valorisation des actions des élèves (assistance technique Terreaudynamis)
- Déploiement des labellisations E3D conjointement avec le label Edusanté, des labellisation éco-école (en partenariat avec l'association TERAGIR relayée localement par le Pôle Relais Zones Humides)



plus largement les infrastructures et équipements scolaires, afin qu'ils puissent bénéficier aux clubs sportifs pendant les temps où ils ne sont pas utilisés dans le cadre scolaire. Cette expérimentation, qui concerne les académies franciliennes, de Lille, de Rennes, et d'Orléans-Tours, permettra de définir les conditions d'une mutualisation réussie.

→ **Déclinaison académique**

En complément de l'enseignement de l'EPS qui s'adresse de manière obligatoire à tous les enfants scolarisés ;
Il convient de soutenir les projets et dispositifs visant à développer un mode de vie actif dans une perspective d'éducation à la santé chez les jeunes Guadeloupéens et Guadeloupéennes (sections sportives scolaires, rencontres UNSS, projets interdisciplinaires, séjours permettant la pratique des activités physiques de pleine nature...).

La continuité éducative est favorisée en :

- Soutenant la formation des enseignants ;
- Dynamisant, valorisant les équipes pédagogiques ;
- Amplifiant la liaison inter-degré (Ecole – Collège) ;
- Favorisant le travail interdisciplinaire sur l'Éducation à la Santé ;
- Développant des partenariats inter-ministériels (Ministère des Sports, Enseignement supérieur, Santé...) ;
- Renforçant le lien avec les collectivités territoriales - département, région notamment – (construction d'installations sportives, accès au public scolaire, transports, équipements, soutien aux projets...).



ac-guadeloupe.fr
education.gouv.fr